

# GUIDE DES TRANSPORTS ADAPTÉS EN ILLE-ET-VILAINE

Un déplacement ? Une solution de transport adapté dans ce document

APF France handicap  
Délégation d'Ille-et-Vilaine



**APF France handicap - Délégation d'Ille-et-Vilaine**

**40 rue Danton - 35700 RENNES**

**Imprimé par ...**

**Cet exemplaire ne peut être vendu**

**Dépôt - Novembre 2021**

**Achévé d'imprimer**

**Droits réservés ©**

**Toute reproduction est interdite**

« Le Code de la propriété intellectuelle et artistique n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L.122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. »

# UN GUIDE POUR TOUS

## **Chers lecteurs, ce guide est le vôtre !**

Il a été élaboré par les adhérents bénévoles de l'association APF France handicap pour que vous puissiez l'emporter partout avec vous, pour faciliter vos déplacements et votre mobilité.

Alors prenez-le dans votre sac, laissez-le sur votre réfrigérateur ou sur votre table basse... Vous l'avez déjà ? Déposez-le dans la salle d'attente de votre médecin, dans la maison de quartier que vous fréquentez...

Nous le savons tous, le transport est le centre de nos préoccupations quand nous sommes en situation de handicap. A quoi servirait un équipement parfaitement accessible si aucun transport ne le desservait ? Chacun doit pouvoir circuler librement, simplement, en toute sécurité, quelle que soit sa situation.

Ce guide est donc là pour vous aider à trouver une solution à chaque déplacement que vous aurez envie de faire. Il doit vivre avec vous !

Vous connaissez un transport adapté qui n'est pas mentionné ? Faites-le nous savoir pour que nous l'ajoutions à la prochaine édition !

Au nom de toute l'association APF France handicap, je vous souhaite de bons voyages,

Cécile COTTEBRUNE DESBATS, directrice territoriale APF France handicap



# SOMMAIRE

1 - Règlementation .....	page 6
2 - Se déplacer en fauteuil roulant .....	page 7
3 - Je construis mon déplacement .....	page 9
4 - Les transports nationaux .....	page 10
5 - Les transports régionaux .....	page 14
6 - Les transports intercommunaux .....	page 20
7 - Les transports communaux .....	page 42
8 - Les transports adaptés privés dont transports sanitaires .....	page 44



# 1 - Réglementation

---

## RAPPEL DES TEXTES FONDATEURS

- La Loi du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées complétée par la loi du 13 juillet 1991 qui a étendu le principe de l'accessibilité en portant diverses mesures destinées notamment aux installations recevant du public.
- La Charte de 1999 sur l'accès aux services et infrastructures de transport adapté par le Conseil des Ministres de la Conférence Européenne des Ministres des Transports.
- La Loi 2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées. Pour les transports, cette ordonnance prévoit la mise en application d'un schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée (SDA-ADAP).

## ET AUJOURD'HUI ?

La Loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités a porté quelques avancées intéressantes concernant l'accessibilité des transports publics. Elle prévoit notamment :

- l'obligation d'un tarif spécifique pouvant aller jusqu'à la gratuité pour les accompagnateurs des personnes détentrices d'une Carte Mobilité Inclusion ou d'une carte d'invalidité ;
- l'obligation pour chaque autorité de transports de rendre public l'ensemble des données d'accessibilité du réseau et les travaux d'accessibilité menés ou programmés ;
- l'obligation pour chaque autorité organisatrice de transport de publier les données sur l'accessibilité des services. Les intercommunalités doivent également publier les données sur l'accessibilité de l'espace public dans un rayon de 200 m autour des arrêts prioritaires, et les travaux et investissements de mise en accessibilité. Ces données doivent être rendues publiques depuis septembre 2020.

## 2 - Se déplacer en fauteuil

---

### **Où circuler ?**

Le code de la route assimile la personne handicapée en fauteuil à un piéton et permet de circuler sur les trottoirs mais à moins de 6 km/h. En l'absence de trottoir ou s'il est encombré ou inaccessible, elle peut circuler sur la chaussée.

### **Comment doit être équipé un fauteuil roulant électrique ?**

Les fauteuils roulants électriques ne sont pas assimilés à des véhicules à moteur et ne sont donc pas contraints par les règles applicables à ces véhicules et n'ont pas l'obligation d'immatriculer le fauteuil ou d'avoir un éthylotest mais il est important d'être visible et donc de posséder le gilet jaune et un kit d'éclairage.

### **Le fauteuil roulant électrique doit-il être assuré ?**

Une circulaire ministérielle de 2015 est venue apporter quelques précisions : les fauteuils roulants électriques doivent être couverts par une assurance de responsabilité civile. Il existe un choix quant au support de l'assurance. La garantie peut être souscrite :

- Dans le cadre d'un contrat d'assurance automobile propre au fauteuil roulant électrique (responsabilité civile obligatoire et éventuellement garanties supplémentaires : vol, incendie, tous risques, etc.)
- Dans le cadre d'un contrat d'assurance MultiRisque Habitation (MRH), il exclut certains dommages et du fait de cette exclusion, les contrats stipulent que les dommages causés par les « petits véhicules terrestres à moteur » tels que les fauteuils roulants électriques sont garantis. Vérifiez bien si vous avez un contrat responsabilité civile.



## **Vos droits : une personne handicapée en fauteuil roulant est assimilée à un piéton en cas d'accident.**

Depuis le 6 mai 2021 (arrêt de la Cour de cassation), une personne en situation de handicap se déplaçant en fauteuil roulant électrique est assimilée à un piéton, même si, aux commandes de son fauteuil, elle a commis une faute à l'origine de l'accident (totalement ou partiellement).

La Cour de cassation a affirmé qu'un fauteuil roulant électrique est un dispositif médical destiné aux déplacements d'une personne en situation de handicap. Ce n'est donc pas un véhicule terrestre à moteur au sens de la loi Badinter du 5 juillet 1985. La loi Badinter protège le piéton qui se voit toujours indemnisé quand il est blessé par un véhicule terrestre à moteur.

## **Que se passe t-il en cas d'accident ?**

L'article R.412-35 du code de la route précise que « lorsqu'il n'est pas possible d'utiliser les emplacements qui leur sont réservés ou en l'absence de ceux-ci », les piétons peuvent emprunter les autres parties de la route en prenant les précautions nécessaires.

La loi Badinter du 5 juillet 1985 s'appliquera s'il y a accident avec une voiture (voir encart ci-dessous dans "Rappel des textes")

## **Stationnement**

La loi prévoit la gratuité du stationnement pour les personnes titulaires d'une carte d'invalidité, de priorité et de stationnement ou d'une Carte de Mobilité Inclusion. Seule exception : les collectivités peuvent limiter cette gratuité dans la durée à condition que la période de gratuité soit au moins égale à 12 heures. Il n'y a pas d'obligation à apposer la carte d'invalidité ou de mobilité sur le pare-brise. Il suffit de pouvoir prouver qu'on en est bien titulaire au moment du stationnement litigieux. Attention : lorsque la ville a limité la durée de la gratuité, la personne en situation de handicap doit également justifier de l'heure du début du stationnement (ticket horodateur ou application mobile). A défaut, elle devra payer le Forfait Post-Stationnement (FPS).

## **RAPPEL DES TEXTES**

**Articles R. 412-34, R.412-35 du code de la route**

**Articles L. 211 du code des assurances**

**Loi du 5 Juillet 1985**

**Directive européenne n° 72/166/CEE du 24**

**Avril 1972**

**Directive 2009/103/CE du 16 Septembre**

**2009**

## **POUR EN SAVOIR PLUS**

<http://www.securite-routiere.gouv.fr>



# 3 - Je construis mon déplacement

---

## Une solution : MobiBreizh

Coordonné par le Conseil Régional, ce projet multi-partenarial associe aujourd'hui 17 collectivités bretonnes, avec le soutien de l'Union européenne : la Région Bretagne, Rennes Métropole, Brest Métropole, Lorient Agglomération, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Saint-Brieuc Armor Agglomération, Quimper Bretagne Occidentale, Saint-Malo Agglomération, Morlaix Communauté, Fougères Agglomération, Lannion-Trégor Communauté, Concarneau Cornouaille Agglomération, Lamballe Terre et Mer Communauté d'Agglomération, Quimperlé Communauté, Ville de Douarnenez, la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas, Guingamp-Paimpol Agglomération.

Mobibreizh permet de calculer son itinéraire en transport public de porte à porte. Ce site prend en compte tous les modes de transports publics (bus, métro, téléphérique, tramway, cars, TER, TGV, liaisons maritimes et aériennes) en y combinant marche à pied, vélo et covoiturage (une des nouveautés de cette nouvelle version).

- La recherche d'« itinéraires » propose différents parcours détaillés sous forme de feuille de route illustrée et accompagnée d'un plan interactif. La feuille de route précise la durée des trajets, les temps d'attente, les modes de transports empruntés, les correspondances...
- Visualiser l'ensemble des services par arrêt, par ligne et/ou par commune via la recherche « horaires ».
- Localiser sur un plan les arrêts, gares et stations mais également d'autres services (station vélo, parkings, parcs, etc.) autour d'une adresse via la recherche « à proximité ».

Ce site peut aussi être une base de données pour des solutions de transports.

**Rendez-vous sur : <https://www.mobibreizh.bzh/>**

# 4 - Les transports nationaux

---

## Le transport aérien

Toute personne porteuse d'un handicap doit avoir les mêmes possibilités d'utiliser les transports aériens que les autres citoyens ; les refus d'embarquement ne peuvent s'appuyer que sur des raisons de sécurité justifiées et imposées par le droit. Le transporteur doit informer par écrit la personne concernée par ce refus.

Le service mis à la disposition des passagers peut requérir l'adaptation à ses besoins particuliers. Les gestionnaires doivent fournir gratuitement l'assistance dans les aéroports (au départ, à l'arrivée et en transit) et à bord des avions (par exemple pour le transport de fauteuils roulants).

### Les refus d'embarquement

Une indemnisation du passager et une assistance (hébergement, transfert) sont possibles en cas :

- de refus d'embarquement faute de place disponible (surbooking)
- d'annulation du vol moins de 2 semaines avant la date prévue, sauf circonstances extraordinaires (conditions météorologiques, risques liés à la sécurité, grève)
- en cas de retard important, sauf circonstances extraordinaires (conditions météorologiques, risques liés à la sécurité, grève).

Les personnes à mobilité réduite et toutes les personnes qui les accompagnent ont droit à une prise en charge spécifique, qui leur est fournie dès que possible.

### En cas de litige :

Le passager doit s'adresser d'abord à la compagnie aérienne avec laquelle il a voyagé ou à l'agence qui lui a vendu le voyage (par lettre recommandée avec accusé de réception).

En cas de réponse négative : il peut écrire à la Direction Générale de l'Aviation Civile, en joignant la copie de toutes les pièces justificatives, à l'adresse suivante : DGAC, Direction du transport aérien - Mission du Droit des Passagers - Bureau des passagers aériens - MDP/P2 - 50 rue Henry Farman - 75720 PARIS cedex 15.

## RAPPEL DES TEXTES

**Les règles applicables aux passagers de transport aérien sont regroupées dans un règlement européen. Règlement (CEE) n° 261-2004 du 11 février 2004.**

**Voir aussi le règlement (CE) n°1107/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juillet 2006 pour ce qui concerne les droits des personnes handicapées.**



## **L'accessibilité des aéroports en Ile-et-Vilaine**

Les aéroports de Rennes et de Dinard proposent un dispositif d'assistance aux personnes à mobilité réduite. Ce service gratuit est ensuite poursuivi au cours du voyage et dans l'aéroport d'arrivée.

A la réservation – Informez votre compagnie aérienne, ou votre agence de voyages, que vous souhaitez bénéficier d'une assistance lors de votre voyage. Pour répondre au mieux à vos besoins, il est important de préciser la nature de votre handicap (mobilité réduite, malvoyant, malentendant...), le type d'assistance demandée à l'aéroport ainsi que vos besoins spécifiques durant le vol.

Dans l'aérogare – Signalez-vous à l'enregistrement ou à l'accueil-information.

**Attention : pour être pris en charge dès votre arrivée, vous devez vous présenter dans l'aérogare au moins une heure avant le départ de votre vol. A Rennes, le délai de prise en charge est en général inférieur à 10 minutes pour les personnes qui ont fait une demande d'assistance préalable (45 minutes pour celles qui n'ont pas prévenu de leur arrivée).**

### **POUR EN SAVOIR PLUS**

- **Aéroport de Rennes : 02.99.29.60.00**
- **Aéroport de Dinard : 02.99.46.18.46**
- **<https://www.rennes.aeroport.fr/services/guide-du-voyageur#PMR>**
- **<https://www.dinard.aeroport.fr/services/guide-du-voyageur#Personne à mobilité réduite>**

# Le transport ferroviaire

## La SNCF et son service Accès Plus

Accès Plus est un service gratuit en gare pour les personnes handicapées : accompagnement jusqu'à la place dans le train, aide pour monter/descendre du train.

Le service s'adresse :

- Sur les trains nationaux et internationaux à toute personne dont la mobilité est réduite, lors de l'usage d'un moyen de transport, en raison de son handicap ou de son âge et dont la situation requiert une attention appropriée.
- Sur les TER, dans le cadre de trajets en correspondance avec les trains nationaux et internationaux, à toute personne titulaire d'une carte de mobilité inclusion ou de réformé/pensionné de guerre et aux clients arrivant en gare avec leur propre fauteuil roulant.

### Pour bénéficier d'Accès Plus :

**Contactez ce service dès l'achat de vos billets et au plus tard 48h avant le départ du train. Le service est ouvert tous les jours de 8 h à 20 h.**

- **Par téléphone : 3635 puis tapez #45, ou dites « service » puis « Accès Plus » (service gratuit + prix appel)**
- **Par internet : sur Oui.sncf, accédez :**
  - **Au formulaire de réservation Accès Plus :**  
**<https://sncf.force.com/aplus/s/demande-prestation>**
  - **Au formulaire de demande d'information : <https://sncf.force.com/aplus/s/>**
- **Vous pouvez également réserver la prestation d'accueil et d'accompagnement aux guichets et dans les boutiques SNCF.**

À la gare, vous êtes attendu au moins 30 minutes avant le départ de votre train muni de votre billet. Informé de votre venue, l'agent de la gare vous conduit jusqu'à votre train et vous installe à votre place. Le service prévoit le portage d'un seul bagage, de 15 kilos maximum. Si vous ne remplissez pas ces conditions, le service ne vous est plus garanti.

Arrivé à destination, un agent vient vous chercher à votre place et vous conduit à votre point de rendez-vous en gare ou vous accompagne à bord de votre prochain train en cas de correspondance dans la même gare.

## Tarifs applicables à la SNCF

À la SNCF, le voyageur en fauteuil roulant paie son billet au tarif 2ème classe mais il voyage en 1ère classe. L'accompagnateur bénéficie de la gratuité si la carte mobilité inclusion ou la carte d'invalidité (taux mini 80%) de la personne accompagnée comporte la mention « besoin d'accompagnement » (ou « tierce personne » ou « cécité »).

Sans ces mentions, l'accompagnateur paie son billet à 1/2 tarif du billet 2ème classe (tout en voyageant en 1ère classe avec la personne accompagnée).

Pour les trains à réservation obligatoire, le montant de la réservation ne bénéficie pas des réductions mentionnées.

En plus de son accompagnateur, la personne en fauteuil roulant peut voyager avec d'autres personnes (amis, famille...) : leur billet 1ère classe bénéficie d'une réduction de 30 % sur le tarif normal (3 accompagnants maximum).

## **Pour réserver vos trajets en train :**

- **Dans la gare de votre ville**
- **Par téléphone au 3635 : 7j/7 et de 7h à 22h service gratuit**
- **Par internet : <https://www.oui.sncf/>**
- **Par internet : <https://www.ouigo.com/>**

**Attention : il est important de bien notifier que vous êtes une personne vous déplaçant en fauteuil roulant en complétant le profil voyageur lors de la réservation sur internet.**

### **POUR EN SAVOIR PLUS**

- **Liste des gares proposant le Service Accès Plus :**  
<https://www.accessibilite.sncf.com/informations-et-services/accessibilite-gare-par-gare/>
- **Guide accessibilité SNCF (2019) :**  
[https://www.accessibilite.sncf.com/IMG/pdf/guide\\_mobilite\\_educite2019.pdf](https://www.accessibilite.sncf.com/IMG/pdf/guide_mobilite_educite2019.pdf)



# 5 - Les transports régionaux

## REGLEMENTATION

La région Bretagne est compétente sur la question des transports. Cela concerne l'ensemble des modes de transports non urbains (terre, fer, air, mer). La région a la responsabilité d'élaborer un schéma régional de transports respectueux de l'environnement et de coordonner l'action des collectivités pour connecter tous les modes de transports. La région organise le transport régional des voyageurs (tarifs, desserte, qualité de service, information aux voyageurs) : train et car TER depuis 2002, transports interurbains et scolaires et desserte maritime des îles dans les régions littorales depuis 2017.

Dans tous les cas, la région Bretagne via son réseau "BreizhGo" a la gestion de trois volets en matière de transports :

- Le volet ferroviaire : TER
- Le volet routier : transports interurbains et scolaires
- Le volet maritime : liaisons maritimes vers les îles.

## Le volet ferroviaire

### Les TER BreizhGo

La totalité des trains TER bretons sont relativement récents et offrent ainsi de bonnes conditions d'accessibilité (au moins une porte avec un seuil bas, toilettes accessibles...). La majorité des gares les plus fréquentées, ainsi que d'autres gares plus petites, ont été rénovées, bénéficiant ainsi d'aménagements en faveur de l'accessibilité. Les TER ainsi que certaines gares sont donc accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Des services de réservation et d'assistance existent pour certaines gares :

- Le service Accès TER, pour les voyages en TER, mis en place par le Conseil Régional de Bretagne
- Le service Accès Plus, pour les voyages en TGV, mis en place par la SNCF (voir avant rubrique "Transports nationaux").

**Pour réserver un TER :**

- <https://www.ter.sncf.com/bretagne>
- <https://www.oui.sncf/>

**Pour réserver un accompagnement en gare via le service Accès TER, contactez Contact'TER au minimum 48h avant votre départ :**

- Par téléphone au 0800 880 562 du lundi au vendredi de 7h à 20h, le samedi de 10h à 17h - appel gratuit depuis un poste fixe
- Sur le site [www.ter-sncf.com/bretagne](http://www.ter-sncf.com/bretagne) - Rubrique «Contactez nous»

## Le volet routier

### Les bus BreizhGo

La majorité des cars desservant les lignes départementales et interdépartementales BreizhGo sont accessibles aux personnes en situation de handicap : deux places à l'avant du car sont réservées aux personnes à mobilité réduite, un système d'annonces sonores et visuelles informe sur les prochains arrêts desservis, une place pour les personnes en fauteuil roulant est accessible via une plateforme d'embarquement. Il n'y a donc pas de service dédié au transport de personnes à mobilité réduite mais les trajets se font via les bus du réseau.

#### Attention :

Tous les arrêts des lignes BreizhGo ne sont pas accessibles même si une partie des arrêts de cars est d'ores et déjà accessible. Il est donc quasi-indispensable de réserver votre trajet au moins 48h avant le départ. Cette réservation vous permettra, d'une part, de vérifier l'accessibilité des lieux où vous souhaitez aller, puis d'autre part, de signaler votre présence au chauffeur le jour de votre trajet.

#### Pour réserver votre trajet en bus :

- **Par téléphone auprès de la Centrale d'appel BreizhGo au 02 99 300 300 (prix d'un appel local) du lundi au samedi de 8h à 20h**
- **Sur internet : <https://tad.breizhgo.bzh/> : créez un compte à partir de votre adresse mail. Indiquez le trajet que vous souhaitez emprunter ainsi que la période. Une fois que vous avez vérifié votre trajet, validez votre réservation. Pour effectuer votre réservation en ligne, il faut au préalable avoir déjà réservé une fois votre transport à la demande auprès de la Centrale d'appel BreizhGo**

## Le volet maritime

L'ensemble des 9 îles bretonnes desservies par BreizhGo sont accessibles à tous, principalement grâce à de l'assistance humaine. En effet, les conditions d'embarquement sur les bateaux, et en particulier la liaison entre le quai et le bateau, nécessitent systématiquement de faire appel aux personnels des compagnies maritimes pour rendre possible l'accès. Malgré tout, les personnels navigants sont formés à l'accueil et la prise en charge des personnes à mobilité réduite.

Dans tous les cas, nous vous invitons à vous renseigner et à réserver auprès des compagnies maritimes au moins 48h avant votre départ.

#### Pour réserver, uniquement par téléphone :

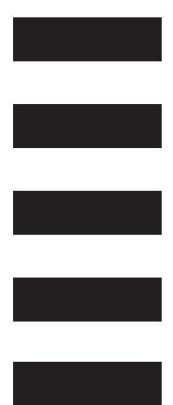
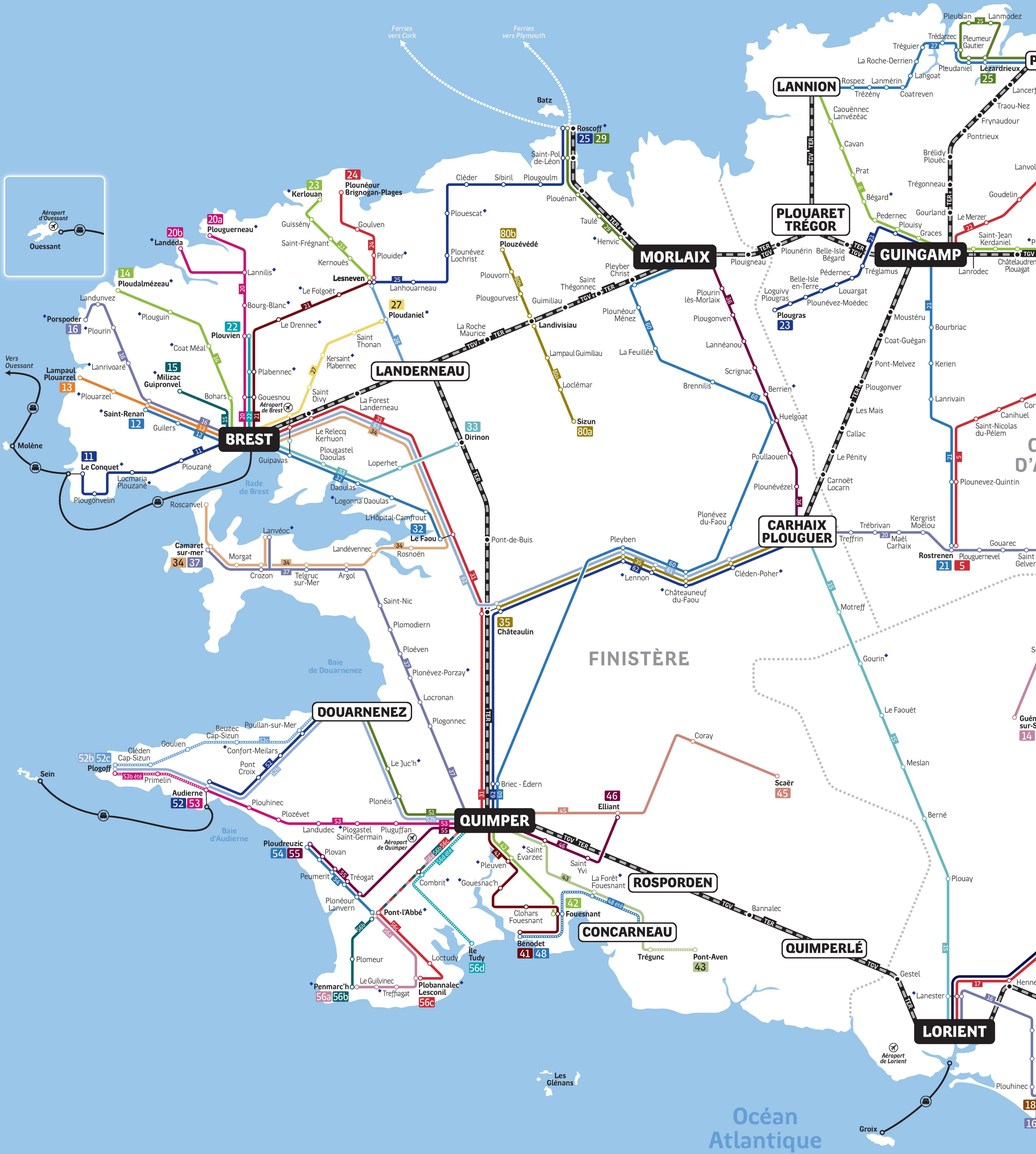
- **Belle Ile, Houat, Hoëdic, Groix : 0820 056 156**
- **Arz : 02 97 44 44 40**
- **Ouessant, Molène, Sein : 02 98 80 80 80**
- **Bréhat : 02 96 55 79 50**

**Pour visualiser  
l'intégralité des lignes  
BreizhGo**

**Rendez-vous pages suivantes.**

### POUR EN SAVOIR PLUS

- **Service usagers BreizhGo - 02.99.300.300**
- **<https://www.breizhgo.bzh/accueil>**
- **<https://www.mobibreizh.bzh/>**
- **<https://www.breizhgo.bzh/transport-a-la-demande>**

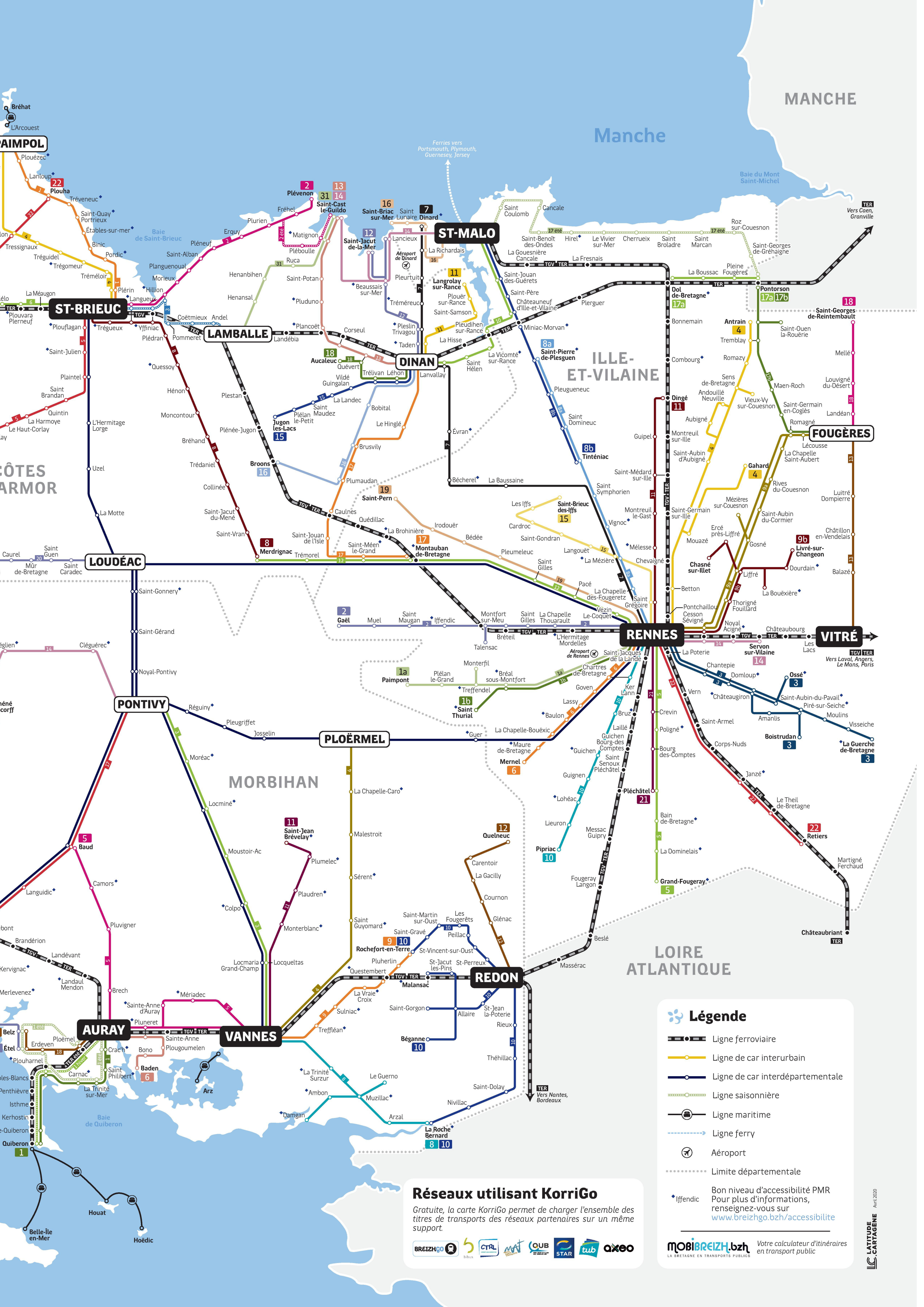


# BREIZHGO

Le réseau de transport public 100 % Bretagne







MANCHE

Manche

Baie du Mont Saint-Michel

**ST-MALO**

**ST-BRIEUC**

**LAMBALLE**

**DINAN**

**ILLE-ET-VILAINE**

**FOUGÈRES**

**LOUDÉAC**

**RENNES**

**VITRÉ**

**PONTIVY**

**PLOËRMEL**

**MORBIHAN**









**LOIRE ATLANTIQUE**

**AURAY**

**VANNES**

**REDON**

**Légende**

-  Ligne ferroviaire
-  Ligne de car interurbain
-  Ligne de car interdépartementale
-  Ligne saisonnière
-  Ligne maritime
-  Ligne ferry
-  Aéroport
-  Limite départementale

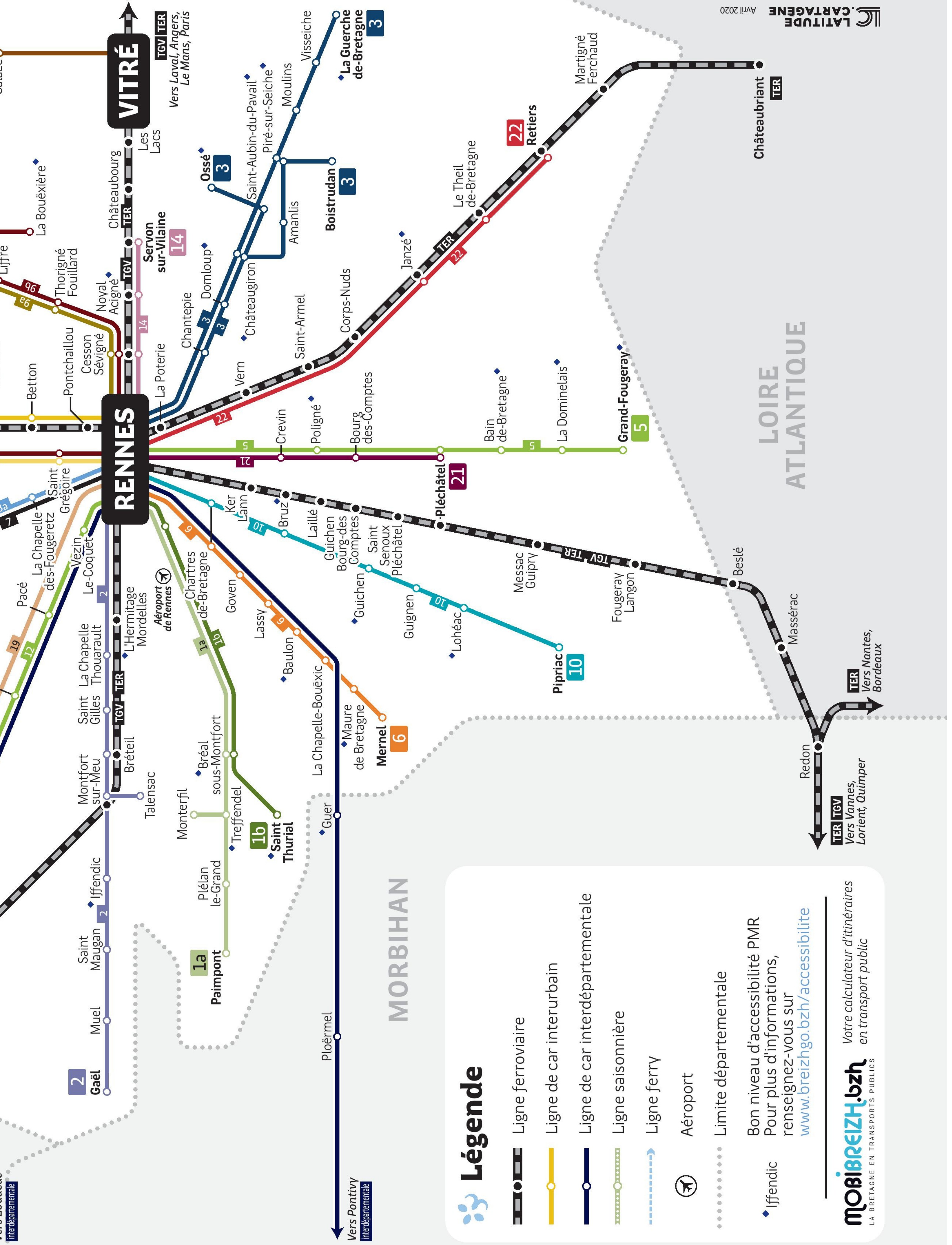
**Réseaux utilisant KorriGo**

Gratuite, la carte KorriGo permet de charger l'ensemble des titres de transports des réseaux partenaires sur un même support.



**MOBI BREIZH.bzh** Votre calculateur d'itinéraires en transport public





# 6 - Les transports au sein des inter-communalités

## RENNES METROPOLE

### Le réseau STAR (bus et métro)

Le réseau STAR de bus couvre avec 149 lignes la totalité du territoire de Rennes Métropole, soit 43 communes.

Toutes les lignes (sauf la ligne 63) sont équipées de bus spécialement adaptés qui permettent aux personnes en fauteuil roulant d'accéder aisément au véhicule. Quels que soient le jour et l'heure, tous les bus des lignes du réseau STAR (sauf 63) sont équipés. Pour être certain que votre arrêt et la ligne de bus sont accessibles, vérifiez la présence d'un pictogramme bleu et blanc "fauteuil roulant" situé sur l'arrêt et sur l'avant du bus.

Concernant le métro, les 15 stations de la ligne du métro A sont toutes équipées d'ascenseurs qui permettent d'accéder à la salle des billets puis au quai depuis la surface. Des valideurs de titres de transport sont présents au pied des ascenseurs. Ils vous permettent d'oblitérer votre titre. La ligne B du métro n'est pas encore en fonction lors de la rédaction de ce guide.

**Horaires :** <https://www.star.fr/se-deplacer/comment-voyager-sur-le-reseau/bus>

**Prix :** 1,50euros / abonnement possible grâce à la carte KorriGo

### Le Service HandiStar

Handistar est le service de transport collectif public pour personnes à mobilité réduite de Rennes Métropole. Il propose un service de transports tous les jours de l'année, excepté le 1er mai : sur réservation préalable réguliers ou occasionnels sur Rennes Métropole de porte à porte, domaine public à domaine public sans accompagnement aux étages ni portage.

Le service est accessible de plein droit : aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant, aux personnes non-voyantes titulaires de la Carte Mobilité Inclusion délivrée par une MDPH, avec la mention « Cécité ». Et, sous réserve de la décision de Rennes Métropole, aux personnes ne pouvant pas utiliser les transports publics (bus et métro) seules ou accompagnées (décision prise après avis de la commission mobilité et sécurité).

#### **Vous pouvez vous déplacer :**

Du lundi au samedi de 7h à 00h30  
les dimanches et jours fériés de  
9h à 00h30

#### **Prix :**

1,50 euro / abonnement possible grâce à la carte KorriGo  
Gratuité pour les personnes ayant un taux d'invalidité 80%

#### **Pour réserver :**

- **Par téléphone au 02 99 26 05 55 (appel non surtaxé), du lundi au vendredi de 7h à 20h, le samedi de 8h à 19h, les dimanches et jours fériés (hors 1er mai) de 9h à 12h et de 14h à 19h. Vous êtes guidés par un opérateur-conseil tout le long de votre réservation**
- **Via l'outil de réservation en ligne sur : <https://reservation-formuleconfort.handistar.fr/> (A noter : il est nécessaire d'obtenir au préalable votre identifiant auprès du service réservation et de créer votre mot de passe à la première connexion)**
- **Par mail à l'adresse : [reservation@handistar.fr](mailto:reservation@handistar.fr)**
- **Via le formulaire en ligne à l'adresse : <https://www.star.fr/handistar/reserver-un-transport/reserver-en-ligne>**

## STARMEGUIDE

Le nouveau service d'accompagnement voyageur de STAR permet aux personnes éligibles d'effectuer un déplacement sur le réseau d'arrêt à arrêt en étant guidé par un accompagnateur STAR aidant à :

- monter et/ou descendre
- s'installer dans le bus ou le métro
- emprunter les équipements (ascenseurs, escaliers mécaniques)
- acheter et/ou valider son titre de transport
- s'orienter, repérer son parcours, prendre ses correspondances, descendre au bon endroit.

Ce service est dédié aux personnes à mobilité réduite, aux personnes en situation de handicap, ou encore aux personnes âgées, qui rencontrent des difficultés pour utiliser le bus ou le métro et ont besoin d'être accompagnées.

**Chaque voyageur doit compléter un dossier pour évaluer ses besoins et ses difficultés d'accès au réseau. Si sa demande est validée, la plateforme de réservation infoSTAR et les accompagnateurs STAR deviennent ses guides pour voyager sur le réseau**

- **Se renseigner : contacter InfoSTAR au 09 70 821 800 (appel non surtaxé) pour recevoir le dossier d'inscription**
- **S'inscrire : compléter le dossier et l'adresser à infoSTAR**
- **Réserver un trajet : une fois le courrier d'admission au service reçu, réserver un accompagnateur pour le trajet de son choix en contactant infoSTAR au 09 70 821 800 (appel non surtaxé) - du lundi au vendredi de 10h à 18h (hors jours fériés)**

## Parcours découverte

Le réseau STAR propose un parcours accompagné pour apprendre à vous déplacer en bus et en métro, sur tout le réseau STAR de Rennes Métropole. Un accompagnateur effectue avec vous un parcours de 2 h sur le réseau STAR pour vous familiariser avec le bus et le métro (acheter un titre de transport, effectuer un trajet avec une correspondance, créer ou recharger votre carte KorriGo Services...). Vous pouvez également découvrir les outils digitaux STAR.fr, l'application Star via la participation à un atelier pour apprendre à préparer votre itinéraire sur STAR.fr et prendre en main STAR, l'appli. Idéal pour les nouveaux arrivants et toute personne souhaitant se familiariser avec le réseau STAR. Le parcours découverte et l'atelier numérique peuvent être effectués une fois chacun, et ils sont gratuits.

## Comment s'inscrire ?

### Plusieurs possibilités :

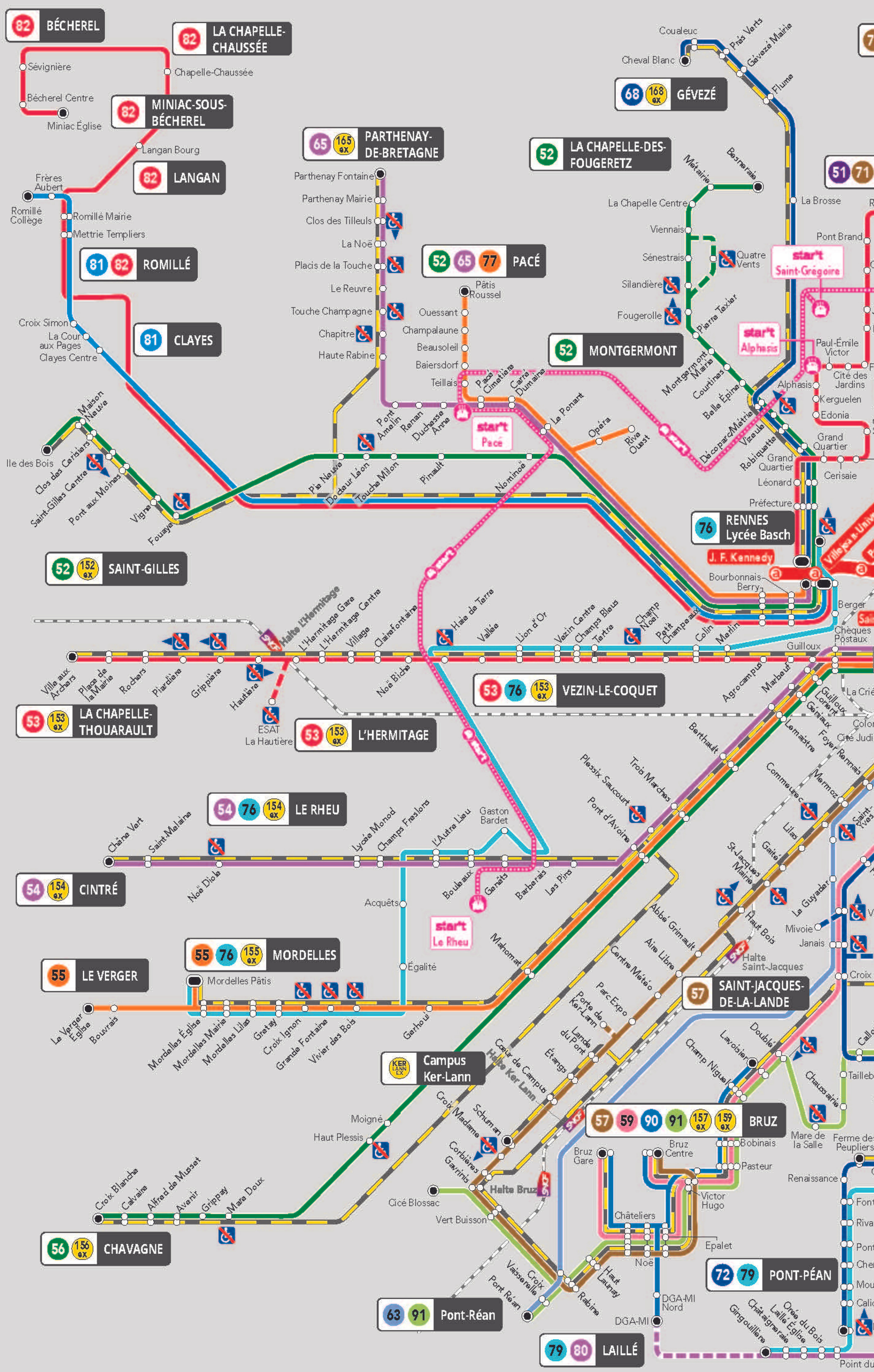
- **En ligne, en remplissant le formulaire : Inscription - Parcours découverte**
- **Par téléphone, en contactant Infostar au 09 70 821 800, du lundi au samedi, de 7h à 20h (appel non surtaxé)**

## POUR EN SAVOIR PLUS

- 09 70 821 800 (Appel non surtaxé)
- <https://www.star.fr/accessibilite>
- <https://www.star.fr/handistar/reserver-un-transport>

merci de  
valider  
votre ticket  
OU

# LIGNES MÉTROPOLITAINES 2021 / 2022



**82** BÉCHEREL

**82** LA CHAPELLE-CHAUSSÉE

**82** MINAC-SOUS-BÉCHEREL

**82** LANGAN

**81 82** ROMILLÉ

**81** CLAYES

**52 152 ex** SAINT-GILLES

**53 153 ex** LA CHAPELLE-THOUARULT

**53 153 ex** L'HERMITAGE

**54 76 154 ex** LE RHEU

**54 154 ex** CINTRÉ

**55 76 155 ex** MORDELLES

**55** LE VERGER

**56 155 ex** CHAVAGNE

**65 165 ex** PARTHENAY-DE-BRETAGNE

**52 65 77** PACÉ

**52** LA CHAPELLE-DES-FOUGERETZ

**52** MONTGERMONT

**68 168 ex** GÉVEZÉ

**53 76 153 ex** VEZIN-LE-COQUET

**76** RENNES Lycée Basch

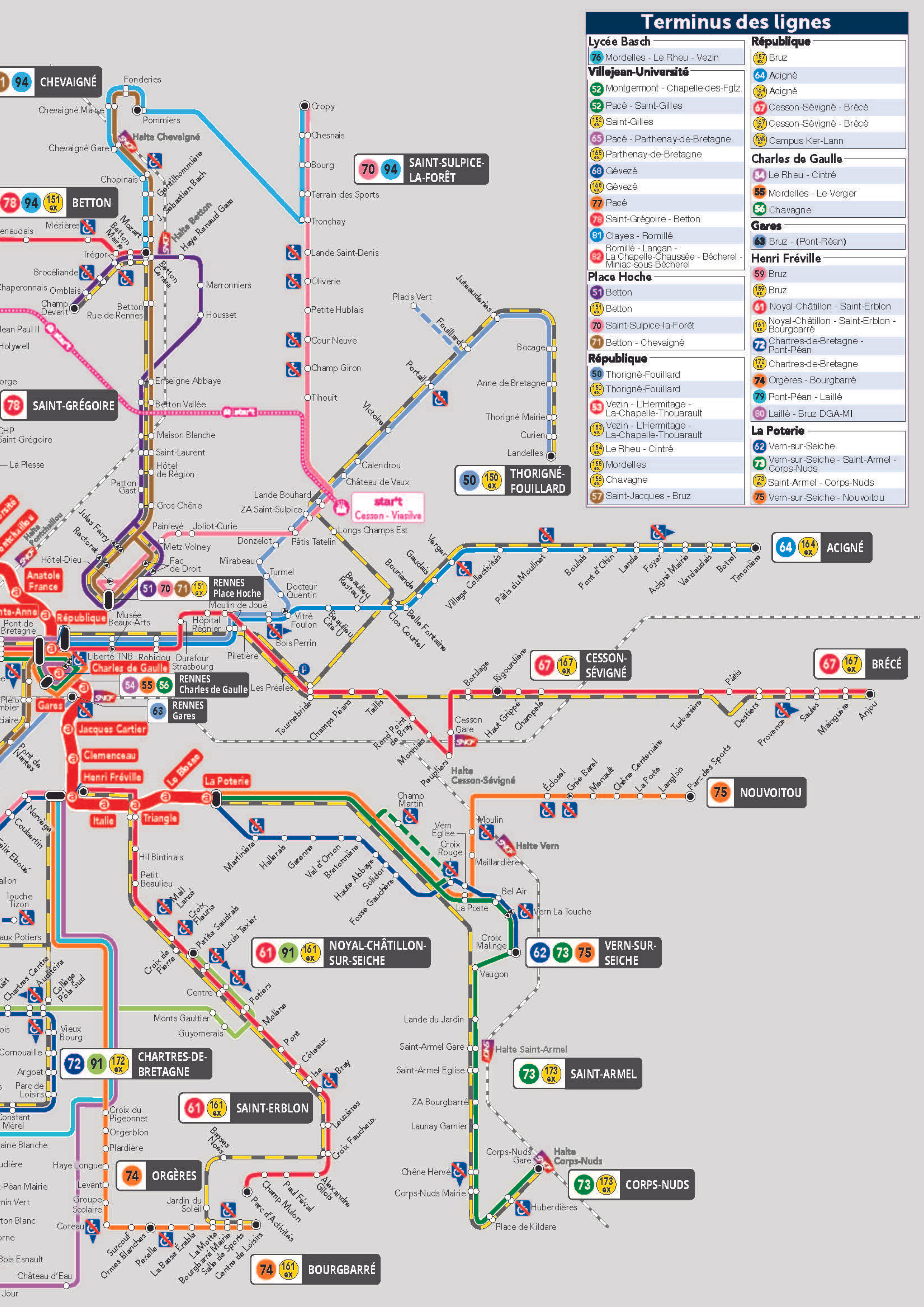
**57** SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

**57 59 90 91 157 ex 159 ex** BRUZ

**63 91** Pont-Réan

**79 80** LAILLÉ

**72 79** PONT-PÉAN



## Terminus des lignes

### Lycée Basch

76 Mordelles - Le Rheu - Vezin

### Villejean-Université

52 Montgermont - Chapelle-des-Fgtz.

52 Pacé - Saint-Gilles

153 Saint-Gilles

65 Pacé - Parthenay-de-Bretagne

165 Parthenay-de-Bretagne

68 Gêvezé

168 Gêvezé

77 Pacé

78 Saint-Grégoire - Betton

81 Clayes - Romillé

Romillé - Langan - La Chapelle-Chaussée - Bécherel - Miliac-sous-Bécherel

### Place Hoche

51 Betton

151 Betton

70 Saint-Sulpice-la-Forêt

71 Betton - Chevaigné

### République

50 Thorghné-Fouillard

150 Thorghné-Fouillard

53 Vezin - L'Hermitage - La-Chapelle-Thouarault

153 Vezin - L'Hermitage - La-Chapelle-Thouarault

154 Le Rheu - Cintré

155 Mordelles

156 Chavagne

57 Saint-Jacques - Bruz

### République

157 Bruz

64 Acigné

164 Acigné

67 Cesson-Sévigné - Brécé

167 Cesson-Sévigné - Brécé

158 Campus Ker-Lann

### Charles de Gaulle

64 Le Rheu - Cintré

55 Mordelles - Le Verger

56 Chavagne

### Gares

63 Bruz - (Pont-Réan)

### Henri Fréville

59 Bruz

159 Bruz

61 Noyal-Châtillon - Saint-Erblon

161 Noyal-Châtillon - Saint-Erblon - Bourbarré

72 Chartres-de-Bretagne - Pont-Péan

172 Chartres-de-Bretagne

74 Orgères - Bourbarré

79 Pont-Péan - Laillé

80 Laillé - Bruz DGA-MI

### La Poterie

62 Vern-sur-Seiche

73 Vern-sur-Seiche - Saint-Armel - Corps-Nuds

173 Saint-Armel - Corps-Nuds

75 Vern-sur-Seiche - Nouvoitou

1 94 CHEVAIGNÉ

78 94 151 ex BETTON

78 SAINT-GRÉGOIRE

70 94 SAINT-SULPICE-LA-FORÊT

50 150 ex THORIGNÉ-FOUILLARD

64 164 ex ACIGNÉ

67 167 ex CESSON-SÉVIGNÉ

67 167 ex BRÉCÉ

75 NOUVOITOU

61 91 161 ex NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

62 73 75 VERN-SUR-SEICHE

73 173 ex SAINT-ARMEL

72 91 172 ex CHARTRES-DE-BRETAGNE

61 161 ex SAINT-ERBLON

74 ORGÈRES

74 161 ex BOURBARRÉ

# Terminus des lignes

- m** **a** J.F. Kennedy ..... La Poterie
- C1** Cesson-Séviigné Champs Blancs ..... Chantepie Rosa Parks
- C2** Saint-Grégoire Champ Daguet ..... Haut Sancé
- C3** Saint-Laurent ..... Henri Fréville
- C4** Grand Quartier ..... ZA Saint-Sulpice
- C5** Patton ..... Lycée Bréquigny
- C6** Cesson-Séviigné Rigourdière ..... Saint-Jacques Aéroport
- 9** Saint-Laurent ..... Cleunay
- 11** Z.I. Ouest / Roazhon Park ..... Saint-Saëns / La Poterie
- 12** Villejean-Université ..... La Poterie
- 13** Saint-Jacques Gautrais / Cleunay ..... Chantepie Cucé
- 14** Roazhon Park ..... Beaulieu Atalante
- 31** Villejean-Churchill ..... Cesson-Séviigné Stade Dézerseul
- 32** Triangle ..... IUT
- 34** ZA Saint-Sulpice ..... Chantepie Rosa Parks
- 35** Cesson-Séviigné Gare ..... Cesson-Séviigné Champs Blancs
- 36** Place Hoche ..... Saint-Grégoire Edonia
- 37** Henri Fréville ..... Saint-Jacques Morinais
- 38** Cesson-Séviigné Monniais ..... Cesson-Séviigné Mênouriais
- 40** République ..... IUT
- 41** Gares ..... Cesson-Séviigné Champs Blancs
- 44** République ..... Joliot-Curie



**J.F. Kennedy**

**m** **a**

**P** **R**

**C4** SAINT-GRÉGOIRE Grand Quartier

**Villejean-Université**

**m** **a** **12** **14**

**P** **V** **R**

Agence commerciale

**31** RENNES Villejean-Churchill

**11** **14** RENNES Roazhon Park

**République**

**m** **a** **C1** **C2** **C3** **C4** **C5** **C6**

**9** **11** **12** **40** **44**

**P** **V** **R**

Agence commerciale

**9** **13** RENNES Cleunay

**Gares**

**m** **a** **C1** **C2** **11** **41**

**P** **V** **R**

**37** SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE Morinais

**C6** SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE Aéroport

**13** SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE Gautrais

**C5** RENNES Lycée Bréquigny

**Henri Fréville**

**m** **a** **C3** **13** **37**

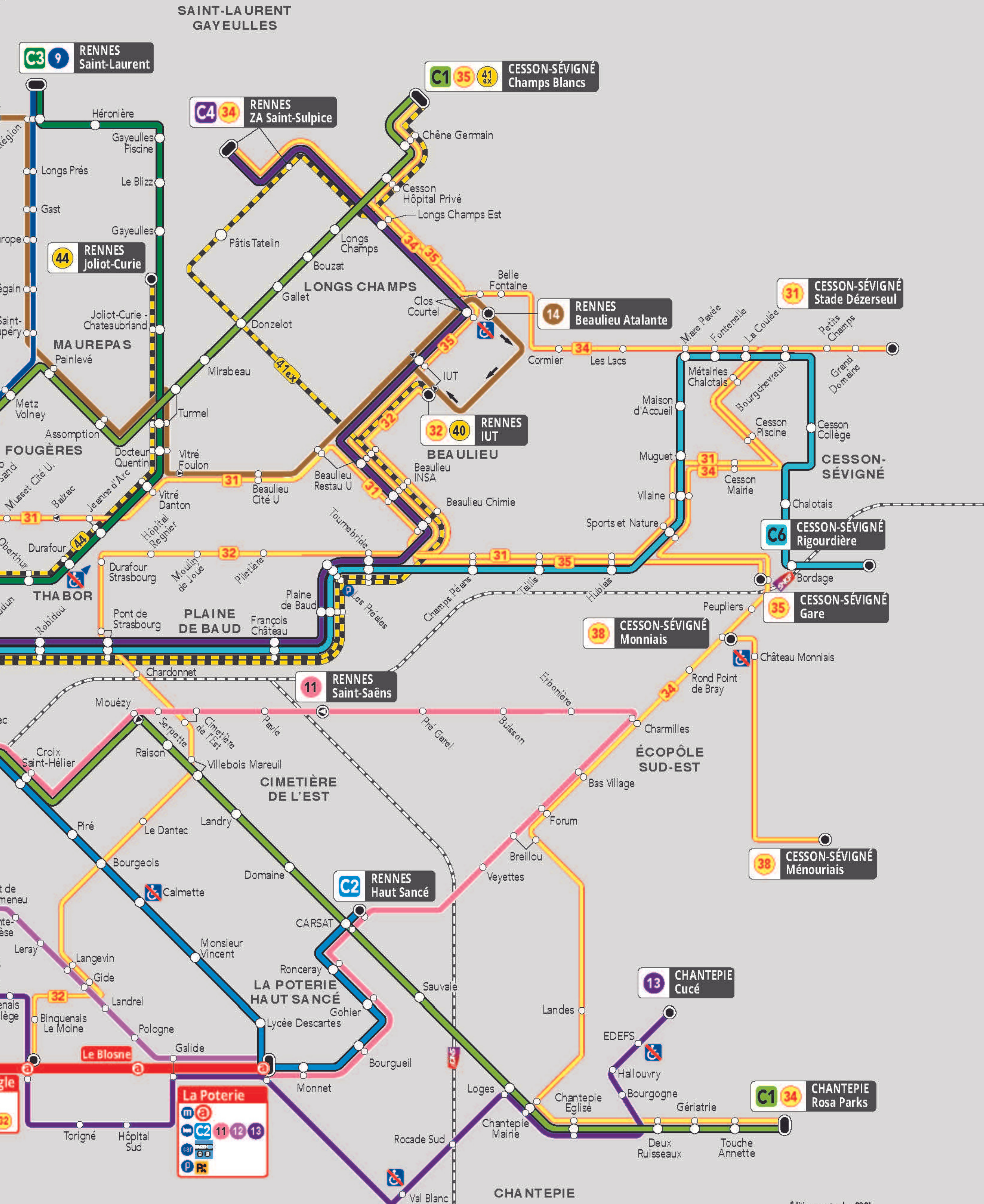
**P** **V** **R**

Agence commerciale

**Triangle**

**m** **a** **13**





# SAINT-MALO AGGLOMÉRATION

## Le réseau MAT

Le réseau MAT est composé de 8 lignes urbaines, 6 lignes périurbaines, 1 ligne saisonnière et une ligne de services scolaires pour desservir les établissements de Saint-Malo et de Cancale. Les lignes sont équipées de véhicules pouvant accueillir une personne en situation de handicap se déplaçant en fauteuil roulant.

### Sur le réseau urbain, le fonctionnement est le suivant :

- Les lignes 1, 2 et 3 circulent toutes les 15 minutes de 7h à 20h, toutes les 30 à 45 minutes de 5h30 à 7h, et toutes les 30 minutes à 1 heure après 20h jusqu'à 21h30 environ. Sur les troncs communs de lignes entre Intra-Muros < > Gares (lignes 1 et 2), et Gares < > Saint-Servan Mairie (lignes 1 et 3), les fréquences sont de 7/8 minutes seulement entre 7h et 19h30 ! Des services de soirée fonctionnent jusqu'à 23h/23h30 du jeudi au samedi soir. Le dimanche, ces lignes circulent toutes les heures.

- Sur les lignes 4, 5 et 6, l'offre est d'un bus toutes les 30 minutes de 7h à 20h/20h30 du lundi au samedi.

La ligne 5 offre un maillage important dans Saint-Malo, mais dessert également les communes

de Saint-Jouan-des-Guéréts, Saint-Coulomb et Cancale.

Et pour les lignes 4 et 5, un bus toutes les 2 heures le dimanche.

- Les lignes 7 et 8 circulent du lundi au samedi uniquement, à raison d'un bus toutes les heures.

### Concernant le réseau périurbain

- Les lignes 10, 11, 12, 13 et 14 desservent les communes périurbaines de Saint-Malo Agglomération de 7h à 20h du lundi au samedi. Le dimanche, elles proposent 3 allers/retours sur la journée.
- La ligne 15, qui permet de relier la piscine Aquamalo, propose 4 allers/retours l'après-midi les mercredi, samedi et dimanche.

En période estivale, la ligne 9 est la ligne des plages.

Elle fonctionne 7 jours/7 avec un bus toutes les heures à partir de 10h. Elle dessert toutes les plages de Saint-Malo à Cancale, puis poursuit son itinéraire jusqu'à La Fresnais Gare, en passant par les communes de Saint-Méloir-des-Ondes, Saint-Benoit-des-Ondes et Hirel.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Information auprès du réseau MAT : 02.99.40.19.22
- <https://www.reseau-mat.fr/fr>
- <https://www.reseau-mat.fr/fr/se-deplacer/lignes>
- <https://www.reseau-mat.fr/fr/se-deplacer/prochains-passages>

**Vous pouvez vous déplacer :**

Voir les horaires page précédente

**Prix :**

- 1 voyage : 1,35 euro

Le titre 1 voyage est valable 1 heure et 30 minutes à compter de la première validation. Il permet pour une personne de voyager à volonté sur toutes les lignes du réseau, correspondances comprises pendant cette durée de validité.

- 1 voyage dépannage

Le titre 1 voyage dépannage (valable 1 heure et 30 minutes à compter de la première validation) est vendu à bord des bus uniquement.

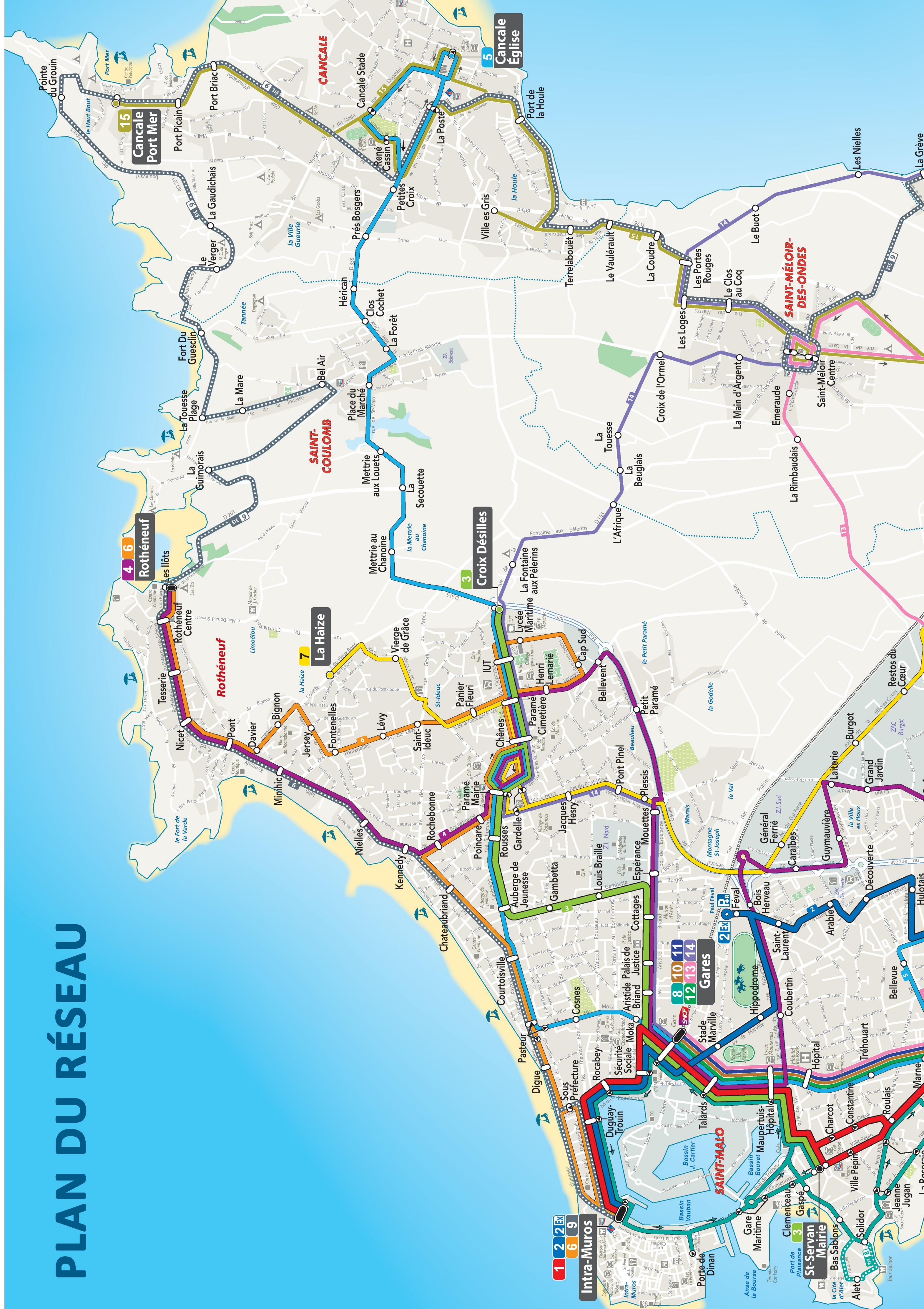
- Abonnement possible grâce à la carte KorriGo

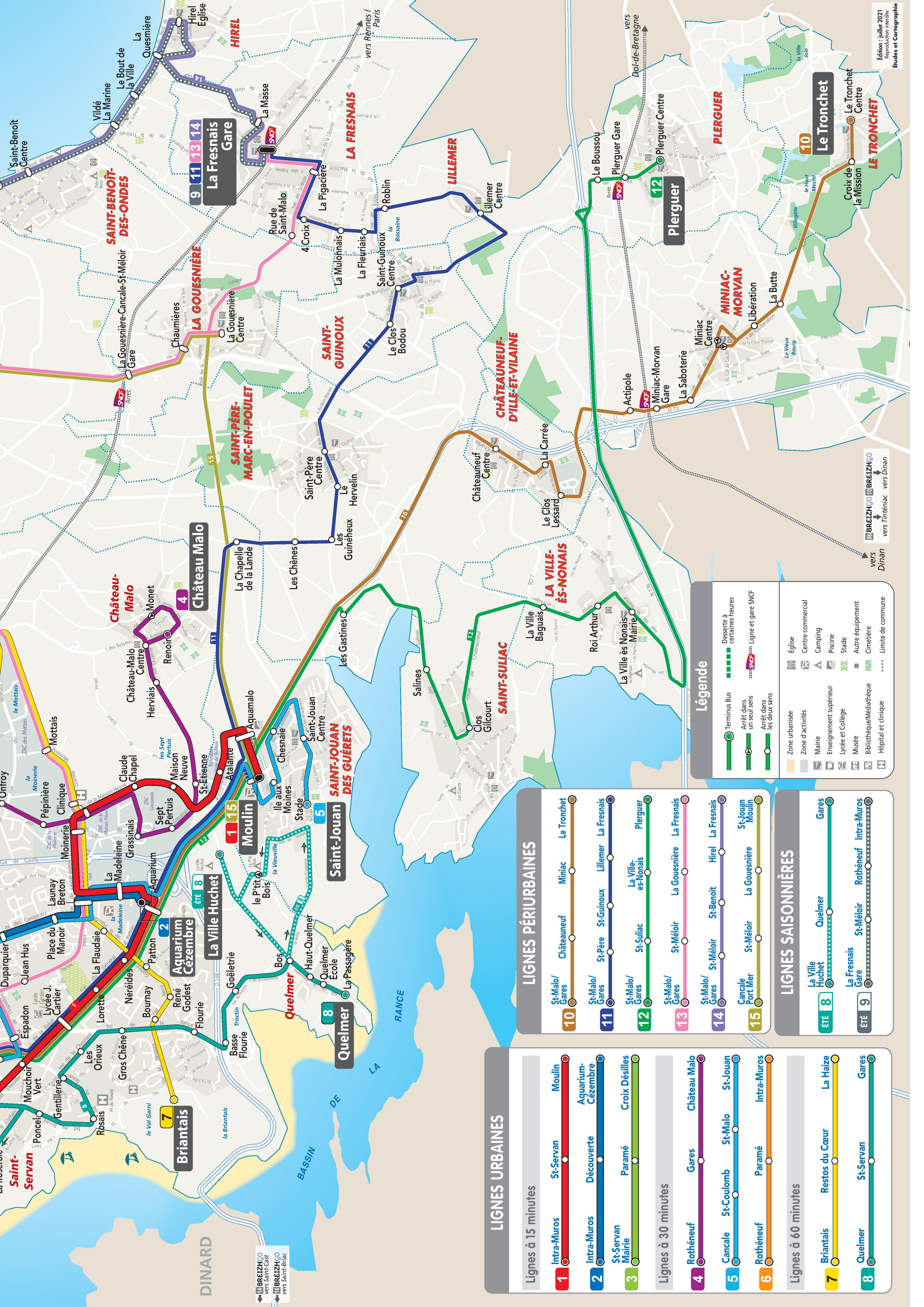
Plus d'informations sur les prix : <https://www.reseau-mat.fr/fr/titres-points-vente/trouver-son-titre-transport>

**Accessibilité du réseau :**

- Chaque bus possède une place pour une personne se déplaçant en fauteuil.
- Le réseau MAT ne possède pas de service de transports à la demande.
- Pour voir les arrêts du réseau accessibles, rendez-vous sur <https://www.mobibreizh.bzh/>

# PLAN DU RÉSEAU





### LIGNES URBAINES

**Lignes à 15 minutes**

- 1 Intra-Muros St-Servan Moulins
- 2 Intra-Muros Découverte Aquarium-Cézembre
- 3 St-Servan Mairie Paramé Croix Désillés

**Lignes à 30 minutes**

- 4 Rothéneuf Gares Château Malo
- 5 Cancale St-Coulomb St-Malo St-Jouan
- 6 Rothéneuf Paramé Intra-Muros

**Lignes à 60 minutes**

- 7 Briantais Restos du Cœur La Haize
- 8 Quelmer St-Servan Gares

### LIGNES PÉRIURBAINES

- 10 St-Malo/Gares Châteauneuf Miniac Le Tronchet
- 11 St-Malo/Gares St-Père St-Guinoux Lillemer La Fresnais
- 12 St-Malo/Gares St-Suliac La Ville-es-Nonais Plerguer
- 13 St-Malo/Gares St-Méloir La Gouesnière La Fresnais
- 14 St-Malo/Gares St-Méloir St-Benoît Hirel La Fresnais
- 15 Cancale Port Mer St-Méloir La Gouesnière St-Jouan Moulins

### LIGNES SAISONNIÈRES

**ÉTÉ 8**

- La Ville Huchet Quelmer Gares

**ÉTÉ 9**

- La Fresnais St-Méloir Rothéneuf Intra-Muros

### Légende

- Terminus Bus
- Arrêt dans un seul sens
- Arrêt dans les deux sens
- Desserte à certaines heures
- SNCF Ligne et gare SNCF
- Zone urbanisée
- Zone d'activités
- Mairie
- Enseignement supérieur
- Lycée et Collège
- Musée
- Bibliothèque/Médiathèque
- Hôpital et clinique
- Église
- Centre commercial
- Camping
- Piscine
- Stade
- Autre équipement
- Cimetière
- Limite de commune

BREIZHGO vers Dinard  
BREIZHGO vers Tintinac vers Dinard

# FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

## Le réseau SURF

Le réseau SURF vous permet de vous déplacer dans les communes de Beaucé, Fougères, Javené, Laignelet, Lécousse. Il est composé de six lignes régulières.

Les lignes sont équipées de véhicules pouvant accueillir une personne en situation de handicap se déplaçant en fauteuil roulant. Les arrêts accessibles peuvent être demandés auprès du service SURF (Maison des Mobilités).

### Prix :

- 1 voyage : 1,10 euro
- 10 voyages : 9,50 euros
- Pass 24h : 3 euros
- Abonnement possible grâce à la carte KorriGo

Plus d'informations sur les prix : <https://www.lesurf.fr/titres-et-tarifs/>

## Le service Mobil'Agglo

Mobil'Agglo est un service proposé par Fougères Agglomération sur les 29 communes (par secteur de déplacements) depuis le 1er juin 2019. Il fonctionne toute l'année, du lundi au samedi inclus (sauf jours fériés) de 8h à 19h.

Vous avez accès au service Mobil'Agglo sans conditions d'âge ni de ressources, si vous habitez une des 29 communes de Fougères Agglomération. Toutefois, vous ne pouvez pas en bénéficier si vous habitez une zone urbaine desservie par le service de transports urbains SURF (soit : Fougères, Lécousse centre et Javené centre), à moins que vous ne soyez titulaire d'une Carte Mobilité Inclusion « invalidité » (laquelle vous donne droit au service Mobil'Agglo « Transport à la demande ».)

Certains trajets ne peuvent pas être pris en charge :

- les trajets (pour soins médicaux, consultations...) qui sont pris en charge par la sécurité sociale ;
- les déplacements domicile/travail ;
- les déplacements de transports scolaires au départ et/ou à destination de l'école et/ou du domicile.

### Prix :

Vous pouvez acheter jusqu'à 50 tickets par an au prix de 4 euros.

Si vous avez besoin d'effectuer plus de trajets : vous pouvez acheter des tickets supplémentaires au prix de 8 euros ; le nombre de ces tickets supplémentaires est limité à 25 par an.

Vous pouvez donc effectuer jusqu'à 75 trajets par an (un aller-retour équivaut à 2 trajets).

## POUR EN SAVOIR PLUS

- MAISON DES MOBILITÉS - 6 rue des frères Deveira - Fougères - 02 99 99 08 77
- <https://www.lesurf.fr/>
- <https://www.lesurf.fr/transport-a-la-demande/>
- <https://www.lesurf.fr/titres-et-tarifs/>

## **Comment ça marche ?**

Les déplacements s'opèrent dans un périmètre déterminé, à l'intérieur duquel votre déplacement peut être pris en charge.

Le territoire de Fougères Agglomération est ainsi divisé en 3 secteurs « Transport à la demande ». Votre secteur dépend de votre lieu de résidence. Vous pouvez vous déplacer à l'intérieur de ce secteur d'une commune à l'autre mais vous ne pouvez pas vous déplacer d'un secteur à l'autre.

**J'habite le secteur Nord : La Bazouge-du-Désert / Le Ferré / Louvigné-du-Désert / Mellé / Monthault / Poilley / Saint-Georges-de-Reintembault / Villamée / Et pour aller à Saint-James (1 point d'arrêt : à l'Hôpital) depuis l'une ou l'autre de ces communes.**

Quel taxi puis-je appeler ?

- Assistance Taxi Guérin - Louvigné-du-Désert - 02.99.94.35.46
- Taxi Ambulances Besnard - Louvigné-du-Désert - 02.99.98.03.26
- Taxi Ambulances Perrin - Louvigné-du-Désert - 02.99.98.01.44

**J'habite le secteur Centre : Beaucé / Billé / La Chapelle-Janson / Combourtille / Fleurigné / Fougères / Javené / Laignelet / Landéan / Lécousse / Le Loroux / Luitré-Dompierre / Parcé / Parigné / Romagné, / Saint-Sauveur-des-Landes / la Selle-en-Luitré.**

Quel taxi puis-je appeler ?

- Allo CHR Galeine - Lécousse - 02.99.94.20.05
- Société A2LT - Fougères - 06.42.64.18.23
- Ambulances du Maine - Landéan - 02.99.97.34.00
- Ambulances Pays de Fougères - Javené - 02.99.99.87.85
- EURL Taxi Gohin - Laignelet - 02.99.99.89.80
- Franck Taxi - Romagné - 02.99.94.40.17
- Taxi David - Landéan - 02.99.97.23.07 ou 06.98.06.31.43
- Zenith Ambulance - Saint-Sauveur-des-Landes - 02.99.39.44.76

**J'habite le secteur Sud : La Chapelle-Saint-Aubert / Saint-Christophe-de-Valains / Rives du Couesnon (Saint-Georges-de-Chesné, Saint-Jean-sur-Couesnon, Saint-Marc-sur-Couesnon, Vendel) / Saint-Ouen-des-Alleux / Et pour aller à Saint-Aubin-du-Cormier (2 points d'arrêt : maison de retraite et place Champ de foire).**

Quel taxi puis-je appeler ?

- Taxi Dannie - Rives du Couesnon (Saint-Georges-de-Chesné) - 06.88.89.55.95
- Taxi du Pays de Fougères - Rives du Couesnon (Saint-Jean-sur-Couesnon) - 06.78.54.45.67
- Zenith Ambulance - Saint-Ouen-des-Alleux - 02.99.39.44.76

Attention : bien demander aux sociétés de taxis si un véhicule adapté à votre situation sera utilisé.

## **Comment faire ?**

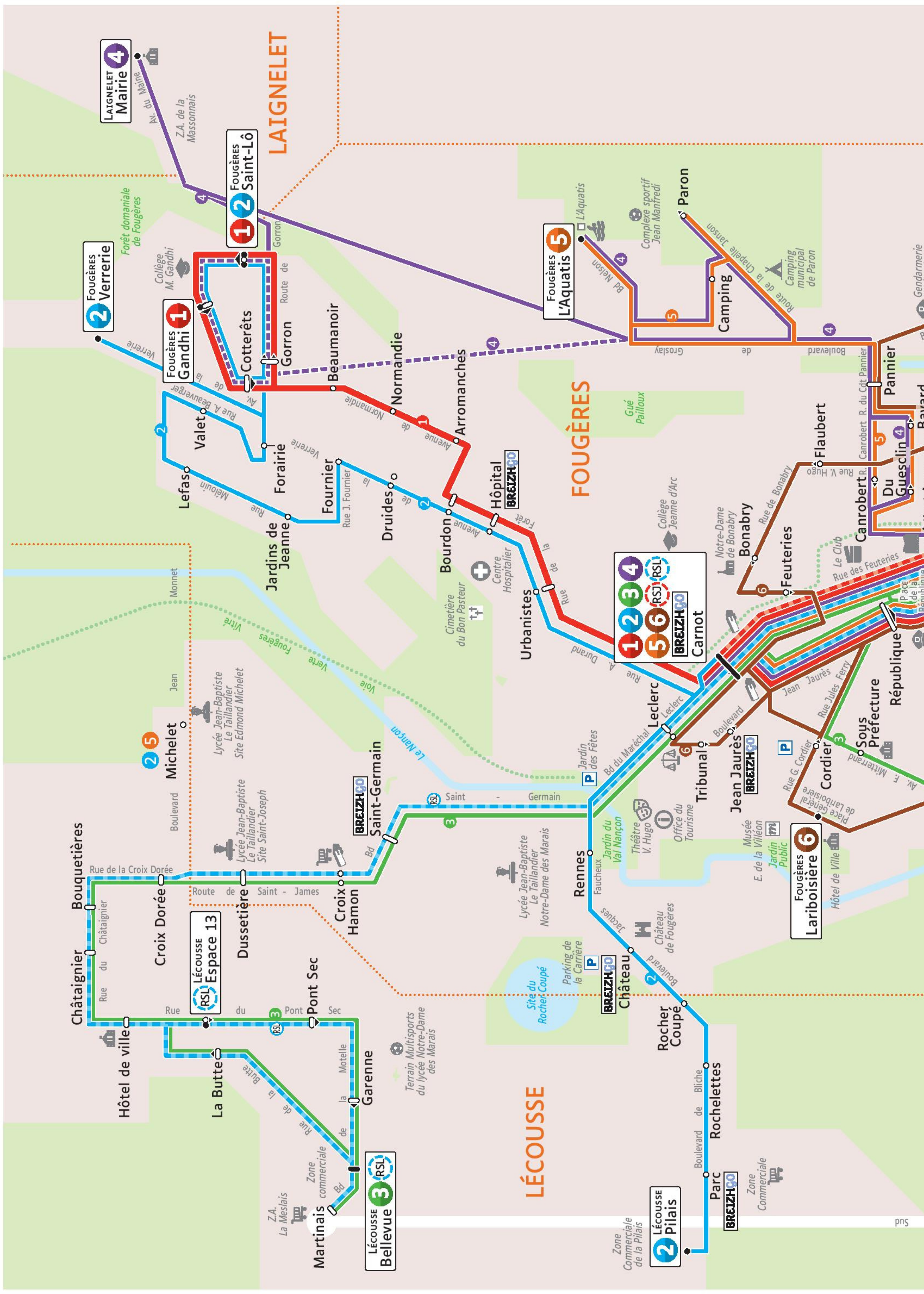
1 - Vous vous présentez à l'accueil de votre mairie ou de votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Vous remplissez le formulaire qui vous est remis et qui sera ensuite validé et sera transmis par votre mairie ou par vos propres soins à Fougères Agglomération, accompagné d'un chèque dont le montant dépend du nombre de tickets achetés.

2 - Vous recevez chez vous par courrier, à votre domicile, vos tickets sont nominatifs.

3 - Vous appelez la société de taxis que vous choisissez dans la liste des sociétés agréées de votre secteur (voir ci-dessus). Et vous réservez. La réservation se fait au plus tard la veille avant midi.

4 - Le jour de votre trajet, le taxi vient vous chercher à l'adresse que vous lui avez indiquée.

A votre arrivée, vous remettez un ticket au chauffeur : il le remplit, vous le signez.



**LAIGNELET**  
Mairie 4

**Fougères**  
Saint-Lô 1 2

**Fougères**  
Verrerie 2

**Fougères**  
Gandhi 1

**Fougères**  
L'Aquatis 5

**Fougères**  
Carnot  
1 2 3 4  
5 6  
RSJ RSL  
BREIZHGO

**Fougères**  
Lariboisière 6

**LÉCOUSSE**  
Bellevue 3 RSL

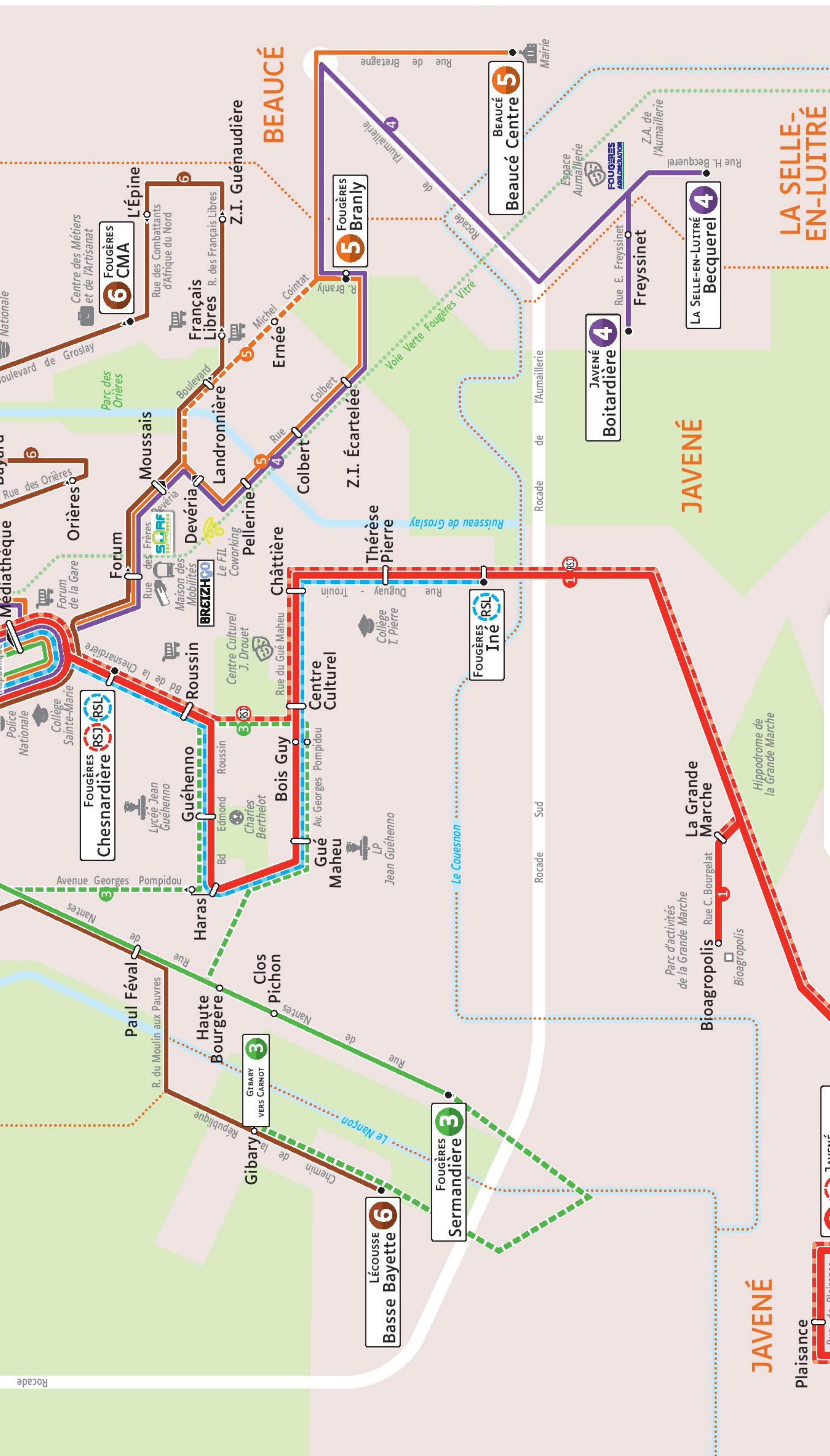
**LÉCOUSSE**  
Pilaïs 2

**LÉCOUSSE**

**FOUGÈRES**

**LAIGNELET**





**www.lesurf.fr**  
Boutique SURF : 02 99 99 08 77

- 1** Gandhi > < JAVENÉ Martinière
- 2** LÉCOUSSE Pilaïs > < Verrerie / Saint-Lô
- 3** Sermandière > < LÉCOUSSE Bellevue
- 4** Freyssinet / Becquerel > < Mairie LAIGNELET
- 5** BEAUCÉ Centre / Branly > < L'Aquatis
- 6** CMA > < Lariboisière / LÉCOUSSE Basse Bayette
- RSJ** Renfort Spécial Javené Artisans > Carnot Chesnadière > Martinière
- RSL** Renfort Spécial Lécoussse Espace 13 > Iné Iné > Bellevue

**Point de vente**

# VITRE AGGLOMÉRATION

## Transport Urbain à Vitré - Vitobus

3 lignes de bus pour desservir les quartiers de la ville de Vitré.

- Ligne A – Montreuil-sous-Pérouse > Mélinais > Fleuriais
- Ligne B – Pocé-les-Bois > Massonnais > Réservoir Plagué > Lactalis
- Ligne C – Centre commercial Baratière > La Roncinière > Rond-Point d'Erbrée

Les horaires sont disponibles à la mairie de Vitré, à l'Office de tourisme (pl. Général de Gaulle), dans les bus ainsi qu'à l'accueil de Vitré Communauté. Service de transports gratuit.

Les lignes sont équipées de véhicules pouvant accueillir une personne en situation de handicap se déplaçant en fauteuil roulant. Pour être certain que l'arrêt est accessible, vérifiez la présence du pictogramme au niveau du nom de l'arrêt sur la fiche horaires de votre ligne.

Les arrêts accessibles peuvent être demandés auprès du service SURF (Maison des Mobilités).

<https://www.vitrecommunaute.org/medias/2021/09/Guide-horaire-Vitobus-Hiver-2021-2022.pdf>

## Transport urbain à Châteaubourg - Vitobus

6 lignes de bus pour desservir les différents quartiers de la ville de Châteaubourg, Saint-Jean-sur-Vilaine, Saint-Didier et Domagné.

Ces horaires sont disponibles à Châteaubourg (mairie, Maison pour Tous, bibliothèque et espace jeunes), dans les bus ainsi qu'à l'accueil de Vitré Communauté.

Service de transports gratuit.

Les lignes sont équipées de véhicules pouvant accueillir une personne en situation de handicap se déplaçant en fauteuil roulant. Les arrêts accessibles peuvent être demandés auprès du service SURF (Maison des Mobilités).

[https://www.vitrecommunaute.org/medias/2021/09/ChateaubourgReseau\\_Horaires20212022.pdf](https://www.vitrecommunaute.org/medias/2021/09/ChateaubourgReseau_Horaires20212022.pdf)

## Ligne Vitré - Etreilles

1 ligne de bus reliant Vitré à La Guerche-de-Bretagne en passant par Argentré-du-Plessis, Etreilles et Domalain.

La ligne est équipée d'un bus adapté aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant.

<https://www.vitrecommunaute.org/medias/2021/11/HORAIRES-VITRE-LA-GUERCHE.pdf>

## **Transport à la demande : TAXI.COM**

Taxi.com est un service de transport à la demande qui fonctionne sur réservation pour des personnes de + de 65 ans ou bénéficiaires de certaines allocations. Il est accessible aux personnes en situation de handicap.

Taxi.com fonctionne sur les 46 communes de Vitré Communauté.

Le service fonctionne :

- le lundi de 9h à 18h30 : réservation le vendredi entre 9h et 12h
- le mercredi de 9h à 18h30 : réservation le mardi entre 9h et 12h
- le samedi de 9h à 13h : réservation le vendredi entre 9h et 12h

Un tarif unique quelle que soit la distance parcourue est mis en place.

Tarif pour un aller simple : 4 euros.

Pour bénéficier du service, vous devez au préalable faire votre demande d'inscription auprès de Vitré Communauté (bulletin disponible sur le site internet de Vitré Communauté dans l'onglet transports à la demande : <https://www.vitrecommunaute.org/transport-a-la-demande/>, ou au sein de votre mairie).

### **Réservation au 02.99.74.32.18.**

Ce service est assuré par plusieurs sociétés de taxis, il est donc indispensable que vous exprimiez votre situation et vos besoins pour vos déplacements lors de la réservation.

## **POUR EN SAVOIR PLUS**

- **Vitré Communauté - Service transports, 16 bis, boulevard des Rochers - 35500 Vitré - 02.99.74.70.26**
- <https://www.vitrecommunaute.org/listes/transports-et-mobilite/>
- <https://www.vitrecommunaute.org/transport-urbain/>
- <https://www.vitrecommunaute.org/transport-a-la-demande/>
- **Site VitObus : <https://pksakwpvitewstatweb.z6.web.core.windows.net/>**

# REDON AGGLOMÉRATION

## Transport collectif

Trois fois par semaine, des lignes de bus urbaines permettent de se déplacer entre Redon et Saint-Nicolas-de-Redon. Le trajet permet d'accéder à un certain nombre de services, notamment les zones commerciales (Cap Nord et Avenue Jean Burel), la Redonnerie (recyclerie), le secteur du Parc Anger (piscine, médiathèque, commerces...) et de la gare SNCF côté nord (Pôle Emploi, Mission Locale, et autres services du bâtiment Le 3 Rue Charles Sillard, Siège Social de Redon Agglomération).

Les lignes nommées 1, 2 et 3 se déplacent sur le territoire. Seules les lignes 2 et 3 sont équipées de véhicules pouvant accueillir une personne en situation de handicap se déplaçant en fauteuil roulant.

Pour les tracés des lignes et les horaires, veuillez vous référer au site internet ou en appelant Redon Agglomération au numéro de téléphone suivant : 02.99.70.34.34

### Tarifs :

Ticket journalier : 1 euro

L'achat s'effectue à bord des bus navettes.

Abonnement annuel : 150 euros

Sous réserve des places disponibles, et d'une inscription préalable, un abonnement annuel permet d'utiliser les lignes régulières des cars scolaires (hors vacances scolaires, donc).

### Région Pays de la Loire

Les lignes de bus du réseau Aleop (ancien réseau Lila) desservent le secteur Loire-Atlantique de l'agglomération, de Redon à Nantes.

- ligne 11 et variante 71 "Plessé / Blain / Nantes"
- ligne T5 "Saint-Nicolas-de-Redon / Saint-Nazaire"

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Redon Agglomération - 3 rue Charles Sillard 35600 Redon - 02.99.70.34.34
- <https://www.redon-agglomeration.bzh/transports-collectifs>
- <https://www.redon-agglomeration.bzh/transport-la-demande>

## **Transport à la demande**

Redon Agglomération met à la disposition des habitants de certaines communes d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique un transport collectif adapté, pour les déplacements locaux ponctuels, en porte-à-porte. Il est destiné aux habitants des communes breilliennes de Langon, Renac, La Chapelle de Brain, Sainte-Marie, Redon, Rieux, Théhillac et de Loire-Atlantique, le service dessert Plessé, Guémené-Penfao, Conquereuil, Pierric, Fégréac, Massérac, Saint-Nicolas-de-Redon, Avessac.

### **Jours et horaires :**

Les circuits sont en place toute l'année (hors jours fériés) :

- en matinée le lundi, mardi, de 9h à 9h30 puis de 11h30 à 12h
- en matinée de 9h à 9h30 puis de 11h30 à 12h, après-midi de 14h à 14h30 puis de 16h30 à 17h30 ou journée complète le mercredi et vendredi.

### **Inscription :**

- 1ère demande ? Une carte de transports, gratuite, permet d'obtenir un numéro d'abonné indispensable pour les réservations. Celle-ci peut être demandée en complétant le formulaire, ou auprès d'une mairie concernée par les transports.
- Déjà inscrit au service "Lila à la demande" ? La carte d'abonnement précédente reste valide.

### **Réservation :**

Toute demande peut être effectuée au 02.99.72.15.58

- au plus tard, la veille (ou le vendredi, pour les trajets du lundi suivant), impérativement avant 16h,
- dans les 15 jours précédant le trajet demandé,
- au maximum, sur une période d'1 mois.

### **Tarif adulte et enfant :**

- 1 ticket par trajet simple (2,50 euros)
- 2 tickets pour un trajet aller/retour (2 x 2,50 euros = 5 euros)

Les tickets sont vendus à bord du véhicule (le jour même, ou à l'avance) auprès du conducteur, en espèces (prévoir l'appoint).

### **Accessibilité :**

Le service est accessible aux personnes à mobilité réduite autonomes :

- véhicule classique, pour les équipements de type béquilles, cannes,
- véhicule adapté, pour les passagers en fauteuil roulant (électrique ou non, à préciser lors de la réservation),
- les chiens guides d'aveugles sont acceptés gratuitement (sur réservation).

A noter : en cas de besoin d'aide pour monter, merci d'en informer nos équipes lors de la réservation.

# VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTÉ

Dans une logique de complémentarité avec l'offre de transports gérée par la Région, Vallons de Haute Bretagne Communauté a mis en place un dispositif permettant aux habitants de se déplacer de leur domicile vers une des 18 communes du territoire ou bien de rejoindre un arrêt de bus du réseau public breton BreizhGo (ex-Illénoo et Keolis Armor).

<https://www.vallons-de-haute-bretagne-communaute.fr/medias/2020/09/naveteo-2020.pdf>

## Navétéo-bourg

Il s'agit des navettes vers les bourgs. Elles viennent vous chercher à votre domicile à l'heure que vous choisissez. Elles vous déposent à des points d'arrêt prédéfinis dans toutes les communes de Vallons de Haute Bretagne Communauté.

Afin d'optimiser le service Navétéo-bourg, des départs se font toutes les heures depuis chaque commune du territoire du lundi au vendredi de 9h à 17h. Chaque habitant a la possibilité d'effectuer jusqu'à 4 trajets simples par semaine (soit 2 allers-retours).

## Navétéo-car

Il s'agit des navettes vers le car. Au départ d'un arrêt prédéfini et à une heure fixe, elles vous déposent aux arrêts de bus du réseau BreizhGo. Il s'agit d'un service pour les communes non desservies par un arrêt de car.

Navétéo est accessible à tous :

- Pour les personnes en situation de handicap, il suffit de le signaler lors de la réservation (le service est accessible aux personnes en fauteuil électrique).
- L'utilisation du service est autorisée aux enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un adulte.
- Les plus de 12 ans peuvent voyager avec une autorisation parentale.

## Comment ça marche :

1 – Pour réserver

- J'appelle le 02.99.300.300 (du lundi au samedi de 8h à 20h) ou je me rends sur [tad.breizhgo.bzh](http://tad.breizhgo.bzh) si j'ai déjà réservé une première fois par téléphone
- Je donne mon adresse, lieu où je serai pris en charge
- Je détermine l'arrêt où je serai déposé
- Je précise l'horaire de l'aller et du retour
- Je signale si le trajet est destiné à une personne en situation de handicap

2 – Le jour dit

Le véhicule, identifiable à son logo, vient me chercher à domicile et me dépose à destination

Je paie à la montée dans le véhicule - Trajet simple : 4 euros, aller-retour : 8 euros

Je descends à l'arrêt que j'ai choisi

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Vallons de Haute Bretagne Communauté - Parc d'activités des Landes, 12 rue Blaise-Pascal - 35580 GUICHEN - 02.99.57.03.80
- <https://www.vallons-de-haute-bretagne-communaute.fr/le-transport-a-la-demande-naveteo/>

## La Coccinelle, le service communautaire de transports à la demande

La Coccinelle est un transport à la demande ouvert à tous, qui fonctionne sur réservation, et vous permet de vous déplacer pour aller au marché, faire vos courses, aller à la piscine ou au cinéma ou encore, vous rendre à un rendez-vous chez le médecin ou pour vos recherches d'emploi.

Le service est accessible à tous les habitants de Liffre-Cormier Communauté (Chasné-sur-Illet, Dourdain, Ercé-près-Liffre, Gosné, La Bouëxière, Liffre, Livré-sur-Changeon, Mézières-sur-Couesnon, Saint-Aubin-du-Cormier).

Il permet d'aller :

- Le mercredi : à La Bouëxière, Liffre et Saint-Aubin-du-Cormier
- Le jeudi : à La Bouëxière et Saint-Aubin-du-Cormier (et à Liffre – espace Pierre Rouzel, l'après-midi uniquement)
- Le vendredi : à Liffre.

Plus précisément, la Coccinelle vous dépose :

- A La Bouëxière : place de l'Europe, zone artisanale de Bouvrot
- A Liffre : place Wendower (place du marché), zone commerciale de Beaugé 2, zone commerciale du Vert Galant
- A Saint-Aubin-du-Cormier : place du Champ de foire, zone de la Rousselière et zone de Chédeville.

### Infos pratiques

- Tarif : 2 euros l'aller/retour (gratuit pour les enfants jusqu'à 10 ans)
- La Coccinelle fonctionne de 9h à 17h30.
- Vous pouvez réserver l'aller, le retour ou l'aller/retour.
- La Coccinelle vient vous chercher en début de matinée ou début d'après-midi, puis vous ramène en fin de matinée ou en fin d'après-midi. L'horaire précis vous est communiqué lors de votre réservation.

### Comment ça marche :

- J'appelle le 02.99.55.60.00 pour réserver mon voyage, deux jours avant la date de mon déplacement.
- Le transporteur me propose un horaire pour l'aller et/ou le retour.
- Le jour J, je me présente devant chez moi 5 minutes avant l'heure de rendez-vous : la Coccinelle vient me chercher.
- J'achète mon titre de transports auprès du conducteur : 1 euro le voyage, soit 2 euros l'aller/retour.
- Si j'ai réservé le retour, je me rends au point de rendez-vous à l'heure convenue et la Coccinelle me ramène chez moi !

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Liffre Cormier Communauté - 24 Rue la Fontaine - 35340 Liffre - 02.99.68.31.31
- <https://www.liffre-cormier.fr/vivre/transport-mobilite/>

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE D'ÉMERAUDE

## Le TADy Cool

TADy Cool est le service de transports adaptés de la Communauté de Communes Côtes d'Émeraude. Il permet, depuis votre domicile, de rejoindre 14 points d'arrêt sur le territoire ou une ligne régulière pour une destination en dehors du territoire communautaire.

### Le TAD fonctionne le :

- Mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- Mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- Samedi de 9h à 12h.

### Réservez vos trajets :

Par téléphone jusqu'à 12h la veille du trajet :

En téléphonant au 02.99.300.300 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

Du lundi au samedi, de 8h à 20h (hors jours fériés).

### Un tarif unique :

- Le trajet coûte 2 euros par personne quelle que soit la distance, soit 4 euros l'aller/retour
- Gratuit pour les enfants de moins de 4 ans
- Le règlement de la course se fait directement auprès du chauffeur à chaque trajet.

### Comment ça marche :

Une prise en charge à domicile :

- Le jour J, le service vous prend chez vous et vous dépose selon les modalités définies lors de la réservation
- Le retour s'effectue dans les mêmes conditions : le TAD vient chercher l'utilisateur au même point d'arrêt et à l'heure indiquée lors de la réservation pour le ramener chez lui.

Les 14 points d'arrêt TADY COOL :

Pleurtuit :

- Arrêt Mairie
- Arrêt Aéroport (scolaire)

Beaussais-sur-Mer :

- Arrêt Centre
- Arrêt Gare

Dinard :

- Arrêt Rue de la Gare
- Arrêt La Poste
- Arrêt Le Gallic
- Arrêt Hôpital

Lancieux :

- Arrêt Eglise

Le Minihic-sur-Rance :

- Arrêt Mairie

Zones commerciales :

- Arrêt L'Hermitage
- Arrêt La Ville Biais
- Arrêt La Ville-es-Meniers
- Arrêt Cap Émeraude (2020)

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Communauté de communes Côte d'Émeraude - 1, Esplanade des Equipages - 35730 Pleurtuit - 02.23.15.13.15
- <https://www.cote-emeraude.fr/tady-cool-le-transport-a-la-demande/>



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-MÉEN MONTAUBAN

## Le transport à la demande - TàD SERVICES

Pour utiliser ce service, il faut devenir adhérent, et obtenir une carte de transports auprès du service transports de la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban.  
Cette adhésion est gratuite.

La TàD services fonctionne avec des tickets de transport au tarif de 2,50 euros.

Ces tickets sont en vente auprès du conducteur qui viendra vous chercher.

### Tarifs:

- déplacement à l'intérieur du territoire de la Communauté de Communes (17 communes) : 2,50 euros l'aller et 5 euros l'aller/retour (= 2 tickets)
- déplacement à l'extérieur du territoire de la Communauté de Communes (arrêts définis) : 5 euros l'aller et 7,5 euros l'aller/retour (= 3 tickets)

La réservation de son trajet est nécessaire, auprès de la Communauté de Communes et au minimum la veille avant 12H pour le lendemain :

Réserver son trajet par téléphone au 02.99.06.54.92

## POUR EN SAVOIR PLUS

- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-MÉEN MONTAUBAN -46 Rue de Saint Malo  
- 35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE - 02.99.06.54.92
- <https://www.stmeen-montauban.fr/vivre-et-se-divertir/se-deplacer/188-le-transport-a-la-demande>

# 7 - Les transports communaux

---

## REDON

### Le service Transport Plus

Ce service a pour but de faciliter les déplacements des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite sur le périmètre de la ville de Redon et jusqu'au centre-ville de Saint-Nicolas-de-Redon. Vous ferez appel à une société redonnaise de taxis qui assure le déplacement sur le territoire précité, moyennant un tarif préférentiel. Ce nouveau service de transport permet ainsi aux habitants de pouvoir se déplacer de manière autonome pour réaliser des courses, se rendre chez le médecin, participer à des loisirs ou assurer des démarches administratives.

#### Personnes concernées

- les Redonnais de plus de 70 ans, non imposables (année N-1) ;
- les Redonnais titulaires d'une carte d'invalidité.

#### Horaires du service

Toute l'année du lundi au samedi, de 8h à 19h, sauf les jours fériés.

#### Comment ça marche :

Vous devez vous adresser à l'accueil du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Redon qui vous délivrera une carte de transport nominative valable pour l'année civile. La carte vous permettra d'être identifié par les sociétés redonnaises de taxis qui pratiquent un tarif préférentiel (conditions d'utilisation de la carte disponibles au CCAS de Redon).

Ensuite, vous devez réserver directement auprès de la société redonnaise de taxis de votre choix parmi une liste de prestataires qui vous sera remise avec votre carte. Sur présentation obligatoire de la carte de transport, le chauffeur applique le tarif défini par une convention. Vous recevrez un reçu par le chauffeur de taxi.

#### Tarifs :

Vous réglez la participation au chauffeur de taxi au moment de la course :

- 5,50 euros pour une course simple
- 6,50 euros pour une course nécessitant un véhicule adapté
- 2,50 euros pour les titulaires d'une carte d'invalidité.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- CCAS de Redon - Espace Jean Jaurès - 7, rue des douves - 35600 Redon - 02.99.71.22.97
- <https://www.redon.fr/redon-utile/p321-transport-plus.html>

## AUTRE COMMUNE

A ce jour, nous n'avons pas recensé d'autres solutions de transports créées et gérées par des municipalités au sein des communes d'Ille-et-Vilaine.

Malgré tout, il est possible que certaines communes aient mis en place des solutions.

Si vous êtes un habitant d'une commune ou un professionnel, n'hésitez pas à nous donner les possibilités dont nous n'avons pas encore connaissance.

De plus, nous vous invitons à vous diriger vers le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de votre commune pour vous renseigner sur la question.

## 8 - Les transports adaptés privés dont transports sanitaires

---

### La prise en charge des frais de transport sanitaire

Vous avez besoin d'un transport pour des soins, des examens ou pour rentrer chez vous après une hospitalisation ? L'Assurance Maladie peut prendre en charge vos frais de transport, si votre état de santé le justifie et sous certaines conditions.

Vos frais seront alors remboursés à 65 %, voire à 100 % dans certains cas.

Sachez que votre accompagnant peut également bénéficier d'une prise en charge, notamment si votre état nécessite l'assistance d'un tiers.

Quels que soient le moyen de transport utilisé et votre situation, pour être remboursé, vous devez disposer :

- d'une prescription médicale de votre médecin ;
- ou d'une convocation (du service médical de l'Assurance Maladie, d'un médecin expert, d'un fournisseur d'appareillage, etc.).

Dans certains cas, un accord préalable de l'Assurance Maladie est également nécessaire : distance de plus de 150 km (aller), transports en série, transport par avion ou bateau de ligne régulière, transport vers les CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) et CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique).

Les frais de transport des enfants et adolescents handicapés en établissement d'éducation spécialisé sont inclus dans les dépenses d'exploitation de l'établissement. Il en est de même pour les frais entre le domicile et l'établissement d'accueil des personnes adultes handicapées fréquentant en accueil de jour une MAS (Maison d'Accueil Spécialisée) ou un FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé). Dans d'autres situations, les frais peuvent être pris en charge au titre de la prestation de compensation.

Pour en savoir plus sur les conditions, modalités de calcul et de remboursement, modes de transports, voies de recours, consultez le site de l'Assurance Maladie qui propose également l'accès à un dispositif simplifié de remboursements :

<https://www.ameli.fr/Ille-et-vilaine/assure/remboursements/rembourse/frais-transport/frais-transport>

### Trouver un transport sanitaire :

Une base de données des compagnies de taxis est accessible sur le site internet de l'Assurance Maladie.

Il suffit de cliquer sur le lien internet ci-dessous, puis sur la recherche... "Un professionnel de Santé" puis à l'onglet "Profession" inscrire le terme "Ambulance". Le listing arrivera de suite sur votre écran.

**Lien : <http://annuaresante.ameli.fr/>**

Il n'est pas possible de savoir si toutes ces sociétés de taxis ont des véhicules adaptés, il vous faudra les contacter pour en savoir plus.

Vous pouvez sinon vous rapprocher de notre association ou du CLIC (Centre Local d'Informations et de Coordination) le plus proche de chez vous.

## Les taxis et taxis adaptés

Vous avez besoin d'un taxi ? Il est important de vous renseigner car il n'existe pas à ce jour de référencement des compagnies de taxis adaptés

### **MOBILI'TY - APF Entreprises**

APF Entreprises 56 a choisi de se positionner sur le transport de personnes à mobilité réduite, forte d'une expérience en tant que sous-traitant pour les services publics, et de par sa vocation à soutenir et accompagner les salariés en situation de handicap.

Le service Mobili'ty propose aux particuliers et professionnels des déplacements adaptés à vos activités, à votre handicap, selon vos horaires et vos contraintes. Des chauffeurs compétents et formés pour vos trajets, avec véhicules adaptés aux PMR et pouvant accueillir jusqu'à 8 personnes. Bien que situé dans le Morbihan, les trajets effectués peuvent être réalisés en Ille-et-Vilaine.

**MOBILI'TY : 11 Rue Abbé Guillevin - 56880 Ploeren - 02.97.63.74.44 - [contact@mobili-ty.fr](mailto:contact@mobili-ty.fr)  
- <https://www.mobili-ty.fr/>**

### **WHEELIZ**

Ce site internet est devenu le premier site de location entre particuliers de voitures aménagées pour les personnes handicapées en fauteuil roulant. Créé en 2015, le site propose aux particuliers propriétaires d'une voiture adaptée de la louer directement à une personne en situation de handicap en fauteuil roulant qui en a besoin.

Il permet de louer une voiture équipée d'une rampe (TPMR, la rampe d'accès permettant de transporter une personne en situation de handicap en fauteuil roulant manuel ou électrique), ou équipée d'un poste de conduite aménagé, permettant à une personne en situation de handicap moteur de conduire une voiture.

**Site : <https://www.wheeliz.com/fr>**

### **SYNERGIHP**

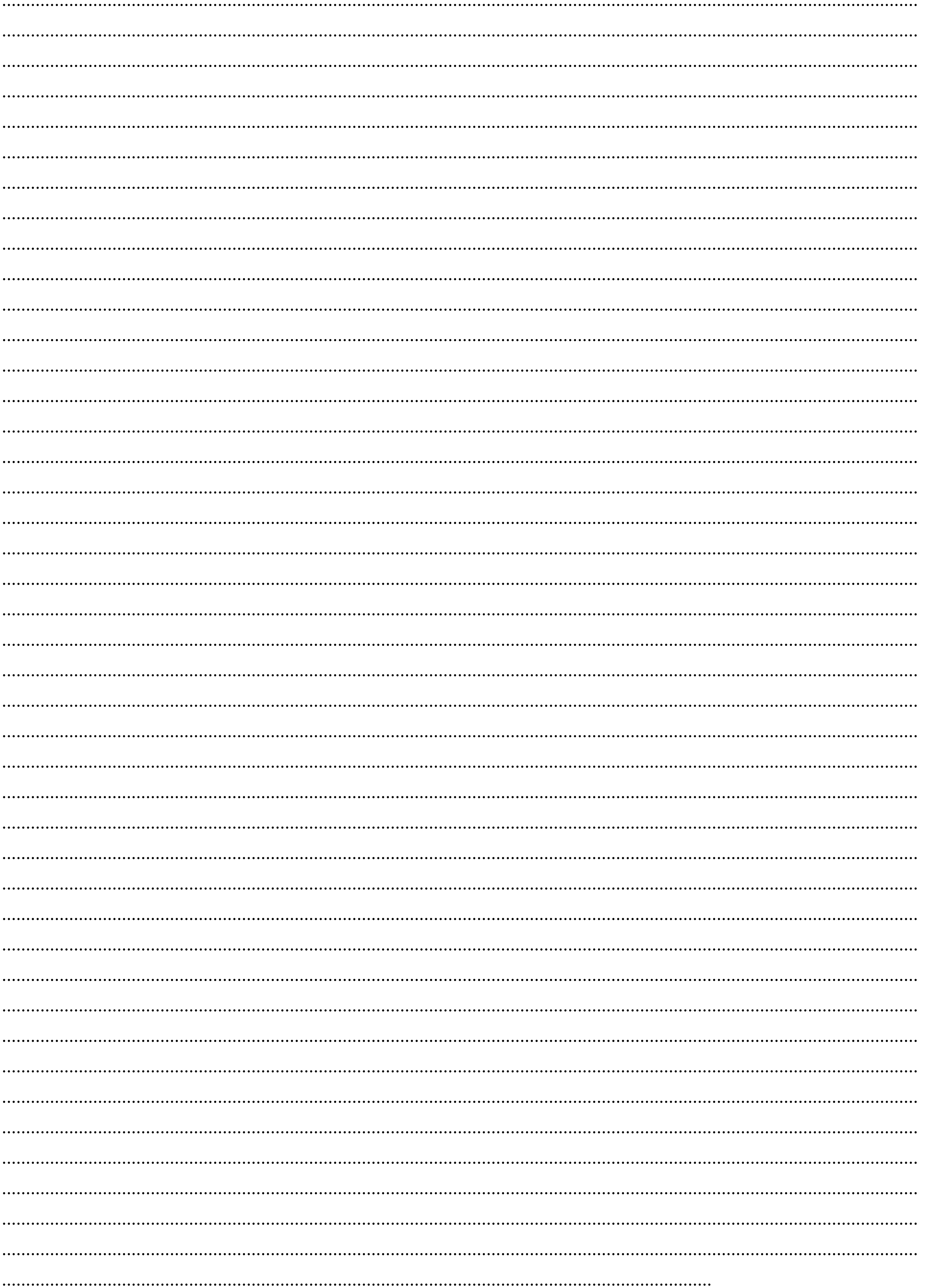
Synerghip est un groupe national de transports spécialisé dans le transport des personnes en situation de handicap. Synerghip Bretagne s'articule autour de 3 bassins urbains : Rennes, Saint-Brieuc et Vannes. Ces sites proposent une offre élargie de services dédiés au transport de personnes en situation de handicap :

- Transports réguliers scolaires, transports à la demande, services publics, transports pour les établissements sociaux et médico-sociaux
- Location de véhicules adaptés, minibus 9 places, voitures 7 et 5 places
- Vente de véhicules adaptés neufs et d'occasion
- Adaptation et aménagement de minibus, combi et véhicules légers pour les professionnels et particuliers

**Synerghip Bretagne : Pôle de mobilité-Zone industrielle des Basses Forges 35530 Noyal sur Vilaine - 02 23 27 34 36 - <https://synerghip-bretagne.fr/>**

# NOTES :

A series of horizontal dotted lines for writing notes.





# APF FRANCE HANDICAP DÉLÉGATION D'ILLE-ET-VILAINE

40 rue Danton - 35700 RENNES

02.99.84.26.66

[dd.35@apf.asso.fr](mailto:dd.35@apf.asso.fr)

APF France handicap  
Délégation d'Ille-et-Vilaine

